

# INFO-EFS

## FEUILLE D'INFORMATION & DE LIAISON DE L'ECOLE FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

**28, Quai Saint-Vincent - 69001 LYON**

FEDERATION FRANÇAISE SPELEOLOGIE  
COMMISSION DOCUMENTATION  
23, Rue de Nuits - F - 69004 LYON  
Tél. 04 78 28 57 63 - Fax 04 72 07 90 74

INFORMATIONS GENERALES

\*\*\*\*\*  
\* N° 7 Avril 1979 \*  
\*\*\*\*\*

ECOLE FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

PRET DE FILMS SUR LA SPELEOLOGIE

L'Ecole Française de Spéléologie (28 Quai Saint-Vincent 69001 LYON) possède deux films spéléologiques :

1/ "ECOLE FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE" (Alain Baptizet, 1976-1978), 16mm, sontoptique, durée 40 minutes.

thème : Les activités de l'école française de spéléologie à travers ses stages.

2/ "TECHNIQUES DE PROGRESSION SOUTERRAINE" (Philippe BOUVET, ASNE, 1977-1978), 16mm,

thème : film d'initiation aux techniques spéléologiques.

Ces films peuvent être mis à la disposition des responsables fédéraux à tous niveaux pour des projections gratuites à l'occasion :

- des stages agréés de l'E.F.S.
- des manifestations fédérales, nationales, régionales ou départementales (congrès, assemblées générales, etc...)

Les conditions de prêt sont les suivantes :

- \* durée : 15 jours maximum (sauf accord particulier)
- \* envoi : paquet recommandé P & T, au frais de l'emprunteur)
- \* frais : versement d'une somme forfaitaire de 50 F lors de la demande d'emprunt, pour frais de secrétariat, d'emballage et d'amortissement.

J. C. FRACHON



\*\*\*\*\*  
\* S O M M A I R E \*  
\*\*\*\*\*

Informations Générales /

- P 1. Prêt de Films sur la spéléologie
- P 2. A propos de l'unité de valeur technique du Brevet Initiateur
- P 2. Congés-Formation
- P 3. Bibliographie - découverte et initiation à la spéléologie
- P 4. A propos de la Technique cordelette (D. MARTINEZ)

AU Fil du courrier /

- P 6. ET pourquoi pas une découverte de la spéléologie.  
Technique en remontant aux bloqueurs (B. PIART)
- P 8. La technique, Pourquoi faire ? (Ph. DROUIN)
- P 9. A propos des stages de qualification spéléologie (Y. BRAMOUILLE)
- P 10. Réunion et séances de Travail E.F.S - 4° trimestre 1978  
1° trimestre 1979
- P 11. Bilan des stages de qualification 1976-1977 (Ph. DROUIN)

ANNUAIRE FEDERAL 1979 /

- P 18. Membres du Conseil F.F.S. au 1/X/1978
- P 220 Délégués et responsables départementaux F.F.S.
- P.222 Spéléo-secours Français organigramme
- P. 25 Information de la Commission Photo F.F.S. (G. POULET)
- P 26. Congés Cadres Jeunes (circulaire ministérielle du 5 Mars 1979).
- P 27. Compte rendu détaillé de la réunion du Comité E.F.S. (Novembre 1978).

A PROPOS DE L'ETUDE DE VALEUR TECHNIQUE DU BREVET FEDERAL D'INITIATEUR.

important : A TITRE TRANSITOIRE, pourra être pris en compte comme U/V Technique, et après avis de l'équipe d'encadrement (compte-rendu normalisé de stage) la participation :

- \* à un stage "Perfectionnement" au cours des années 1976, 1977 et 1978.
- \* à un stage "Formation" au cours de l'année 1978.

cette mesure n'est valable que pour l'année 1979.

La Direction E.F.S.

A PROPOS DES CONGES FORMATION

Accord National inter professionnel du 9 juillet 1970, et loi du 16 Juillet 1971.

L'application de ces textes ouvre à [tout salarié] la possibilité de suivre des stages de formation lui permettant :

- d'accroître ses connaissances dans son métier actuel
- d'augmenter sa qualification professionnelle
- d'accéder à un nouveau métier
- de développer sa culture générale  
(par exemple en matière de formation à l'économie, à l'expression etc....)

DEFINITION : C'est une autorisation d'absence qui permet pendant les heures de travail de suivre un stage de formation.

Pendant le temps de formation, le salaire est maintenu totalement ou en partie.

Cette période de formation est considérée comme une période de travail :

- la durée des congés payés n'est pas modifiée
- Les droits en matière de sécurité sociale et d'ancienneté sont conservés.
- Les droits en matière de congé d'éducation ouvrière et de cadre jeunesse et sport sont conservés.

DUREE Ces stages peuvent :

- 1°) Durer au maximum un an si le stage se déroule en une seule fois à temps plein.
- 2°) 1200 heures maximum si le stage se déroule en plusieurs fois.

P.S. En cas de stage de promotion professionnelle cette durée peut être supérieure à un an.

CONDITIONS :

- Avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise.
- Ne pas avoir eu de diplôme professionnel ni d'enseignement supérieur depuis 3 ans.
- Su'un délai, dit délai de franchise, se soit écoulé depuis le dernier stage de formation suivi.

Aucune question d'éloignement de l'âge de la retraite ne peut être exigée.

Les salariés de moins de 21 ans, mais titulaires d'un diplôme professionnel ou d'un contrat d'apprentissage, peuvent suivre pendant les deux premières années de présence dans l'entreprise un stage ayant reçu l'agrément de l'état.

La durée de ce congé ne peut excéder 100 heures par an.

LE CONGÉ-FORMATION A LA PORTEE DE TOUS

Avec la loi du 17 juillet 1978, le congé-formation devient un congé rémunéré, si le bénéficiaire remplit certaines conditions.

La loi de 1971 sur la formation professionnelle reconnaissait aux travailleurs le droit de suspendre leur activité professionnelle mais sans leur donner un droit automatique à la rémunération. Pour cette saison d'ailleurs le congé formation n'a jamais eu jusqu'alors la faveur des salariés et est resté un outil peu utilisé.

Le congé-formation c'est aujourd'hui le droit pour tout travailleur de prendre un congé pour faire une formation de son choix, cela "indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité".

C'est une manière pour lui d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité, de s'ouvrir à la culture et à la vie sociale. Tout en conservant d'ailleurs une rémunération qui lui permet de vivre et faire vivre sa famille.

En même temps que ce congé formation la loi du 17 juillet 1978 précise et modifie certains congés particuliers :

- le congé accordé à un salarié en vue de préparer un examen pour l'obtention d'un titre ou diplôme homologué par l'Etat,
- le congé "jeunes travailleurs" accordé aux salariés de moins de 20 ans et pendant les deux premières années d'activité professionnelle. Ce congé est porté à 200 heures et ouvre droit à rémunération.
- le congé d'enseignement qui permet de s'absenter de l'entreprise pendant une durée maximale d'un an en vue d'exercer des fonctions d'enseignement. Ce congé est étendu à l'ensemble des travailleurs alors qu'il était jusqu'à maintenant réservé aux cadres.

( extrait : Le Travailleur Manuel n° 18 - novembre 1978 )

Cet article fait suite à celui paru dans Info-efs n° 3, p. 11-12. Pour tout détail complémentaire nous pouvons vous adresser une fiche détaillée sur les congés-formation.

PHOTOCOPIER

\*\*\*\*\*  
 \* DECOUVERTE ET INITIATION A LA SPELEOLOGIE EN VILLEFRANCHOIS \*  
 \*\*\*\*\*

Plaquette ronéotypée réalisée par l'association ALPA (Animation-loisirs-Plein-Air, Maison des Sociétés 12200 - Villefranche de Rouergue) et éditée par la délégation régionale Midi-Pyrénées de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'éducation permanente.

Ce document réalisé depuis plus de 2 ans avait reçu l'agrément de la fédération mais des problèmes d'impression et de financement ont retardé sa diffusion (en vente 25 F franco de port : ALPA. A. CHARRIE - Lacapelle Balaguier - 12260 VILLENEUVE.).

\* Une première partie contient suite à une présentation générale de Claude BOU (délégué régional F.F.S. et trésorier E.F.S.) des documents sur la pratique de la spéléologie en centres de vacances).

- texte spéléologie éducative (Ch. Dodelin-extrait de Spélunca)
- texte spéléologie et sécurité (E.F.S)
- Spéléologie et pédagogie C.V.I. (P; Larion. G.S. Vanves, revue S.T.A.J. 1977 n° 1)
- Quelques références sur les textes législatifs concernant les centres de vacances et la protection des cavités.
- Des renseignements pratiques : adresses fédérales, club de la région, informations spéléo-secours.

\* La seconde partie de beaucoup la plus importante est consacrée à une étude hydrogéologique régionale avec fiches techniques et topographie des cavités utilisables pour la découverte et l'initiation.

Cette plaquette aura un grand intérêt sur le plan local, tant pour les organismes proposant une découverte de la spéléologie que pour les cadres intéressés qui disposeront ainsi d'un bon dossier de référence.

Une telle initiative est le mérite d'un breveté s'intéressant à la spéléologie "éducative". Il paraîtrait souhaitable de faire de même dans toutes les régions ou une telle pratique de la spéléologie est possible, dans le cadre d'une ouverture réfléchie du domaine souterrain, à tous ceux, et jeunes en particulier qui sont curieux et désireux de

Nous croyons que c'est par de telles informations préalables que l'on pourra d'une part éviter les accidents et d'autre part la dégradation du milieu souterrain. Un tel dossier doit être connu et diffusé auprès des organismes de centres de vacances et de loisirs et des administrations.

La plaquette réalisée par l'A.L.P.A. s'inscrit dans la même ligne que la publication du C.D.S. du Jura consacrée aux Cavités d'initiation de ce département.

Nous espérons qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres.

Marcel Heyssonnier.

**A PROPOS DE LA TECHNIQUE CORDELETTE**

Article de Daniel MARTINE (Abime Club Toulonnais)

**"METHODE CORDELETTE"**

La méthode dite de "la cordelette" permet d'explorer une cavité avec une seule corde, correspondant à la longueur du puit le plus profond.

Il s'agit de rappeler la corde (grâce à 1 décrocheur ou avec la cordelette) et de la remplacer par 1 cordelette  $\phi$  3 mm de 2 fois la longueur du puit. Lors de la remontée cette cordelette servira à ravalier la corde  $\phi$  10 mm.

MATERIEL.

- 1) la corde : elle doit subir une préparation particulière :
  - a) couper la corde à 5 centimètres d'une extrémité .
  - b) retrousser la gaine sur 50 cm, mettant ainsi à sur les torons
  - c) couper ces torons en dégradé sauf un
  - d) nouer sur celui-ci (noeud de pêcheur) une cordelette  $\phi$  3 mm de 1 m de longueur.
  - e) ramener la gaine à sa place et frotter avec du fil nylon au niveau du noeud de raccordement.

On dispose donc d'une corde, terminée d'une cordelette  $\phi$  3 mm dépassant de 1 m, sans rupture de l'homogénéité dans le diamètre de la corde.

(fig. 1)

2) AMARRAGES.

- en plein vide : a) plaquette + maillon rapide (MR). (fig. 2a,b,c,d)
- b) anneau A.C.T.
- c) piton cassin scié.
- d) anneau petzl. (araignée)

- avec frottement : Une corde où sera enfilé 1 maillon rapide. Celui-ci devra obligatoirement se trouver plein vide ou tout au moins à quelques centimètres des parois. (prévoir un tuyau pour le frottement). (fig. 2g)

L'amarrage sera toujours doublé, à l'aide d'une corde  $\phi$  10 mm, la confection des mains courante se fait avec le même matériel (10 mm) (fig 2e).

MISE EN PLACE DE LA CORDELETTE.

3) Sans décrocheur. (corde + cordelette 2 x longueur du puit)

On enfille l'extrémité normale de la corde dans le maillon rapide. On y fait une queue de vache en 8 sur laquelle on place un mousqueton à Vis (en sécurité) + la cordelette  $\phi$  3 mm. (fig 3a).

Durant la descente on dénoue la cordelette (dans un petit sac) en faisant attention à ne pas l'emmeller avec la corde.

Au bas du puit, prendre l'extrémité effilé de la corde et y mener l'extrémité de la cordelette. (double de la hauteur du puit).

Ensuite tirer sur la cordelette qui est dans le puit, celle-ci va ravalier la corde et mettre en place la cordelette en double dans le puit. On récupère la corde, puis on

attache les 2 bouts de la cordelette ensemble, en prenant bien garde de ne les niller.  
Au besoin écarter les 2 hins avec 2 pierres. (fig. 3b)

4) avec décrocheur (corde + cordelette (double de la longueur du puit) + décrocheur PA)

On met en place le décrocheur muni de sa corde sur le maillon rapide. Ensuite on enfile 1 bout de la cordelette dans le maillon rapide, puis en l'accroche dans la queue de vache reliant le décrocheur à la corde de descente (fig 4a). Durant la descente on dénoue la cordelette (attention au nillage §) Au bas du puits, dis que la corde est soulagée du poids de l'explorateur, l'appareil se décroche, contrôler sa descente grâce à la cordelette. Lorsque toute la corde est en bas, la cordelette se trouve en double dans le puit. Nouer les 2 extrémités et les séparer. (fig 4b).

- Attention l'emploi du décrocheur est dangereux, lui préférer le rappel de cordelette, plus long mais plus sûr.

5) Mise en place de la corde lors de la remontée.

Attacher 1 des extrémités de la cordelette (noeud de pêcheur) au bout effilé de la corde. A l'autre bout de la corde, confectionner 1 noeud en 8 + 1 mousqueton à vis. Ensuite pomper la cordelette, lentement et sans à coup.

Le passage le plus délicat est celui du début de la corde dans le Maillon rapide. (fig. 5)

Le bout de la corde muni du noeud vient se plaquer dans le maillon rapide d'amarrage et la remontée aux bloqueurs peut-être effectuée.

OBSERVATIONS

- Il est indispensable pour utiliser cette technique dans une cavité, de l'étudier d'abord en falaise.

- Se méfier des cordes se chargeant d'eau, elles deviennent plus lourdes.

- ne pas utiliser ce système par des puits dépassant 40 m .

- si le puit est fractionné, il est impossible d'utiliser le système sans frottement .

- Le niveau technique des participants doit être très élevé.

NDLR : \* D'autres types d'amarrages peuvent être envisagés pour faciliter le coulissement de l'ensemble cordelette-corde (poulies, anneaux baubannés, tripodes...)

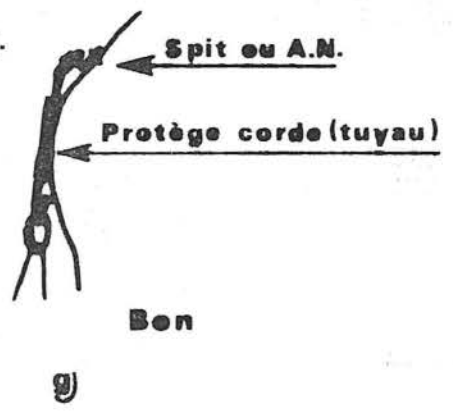
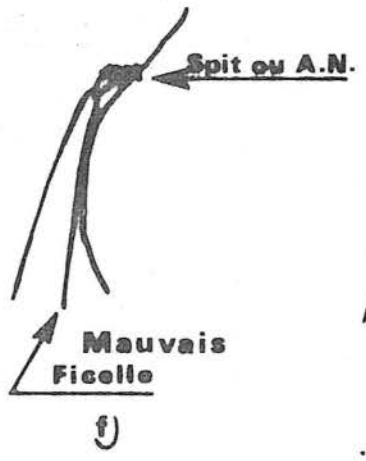
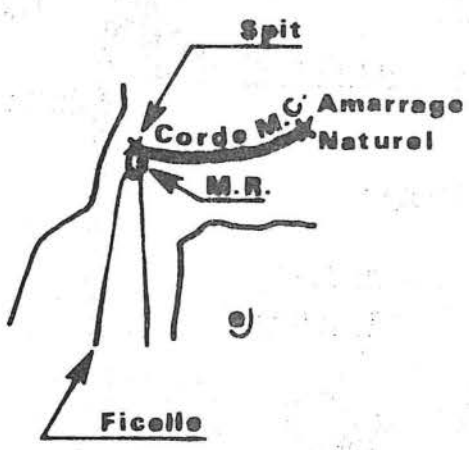
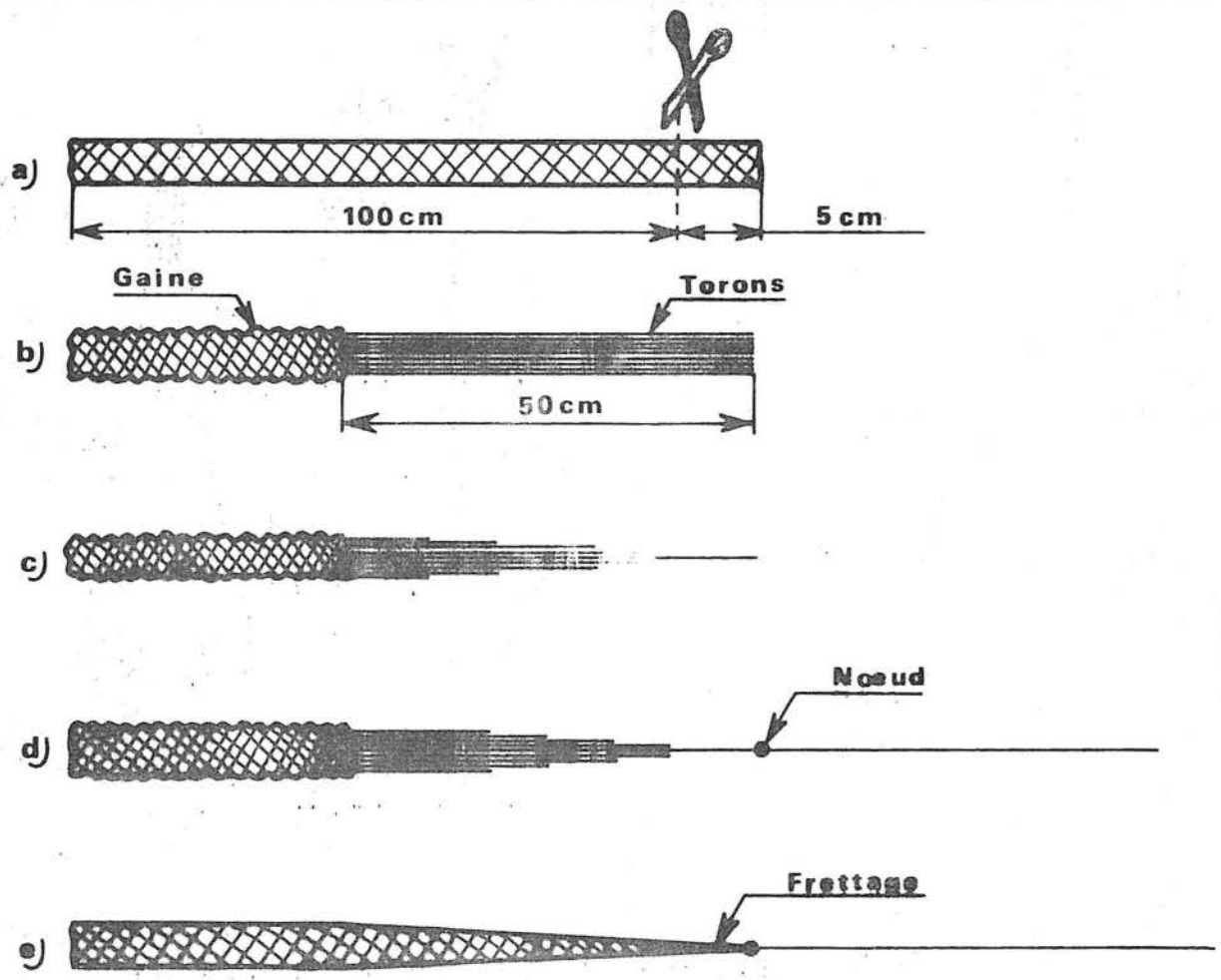
\* Des recherches sont en cours pour la fabrication d'une "olive" à agrapage rapide destinée à relier la cordelette et la corde.

\* Pour dérouler la cordelette lors de la descente, on peut utiliser de petits dévidoirs semblables à ceux employés en plongée souterraines. (Jean-Claude FRACHON)

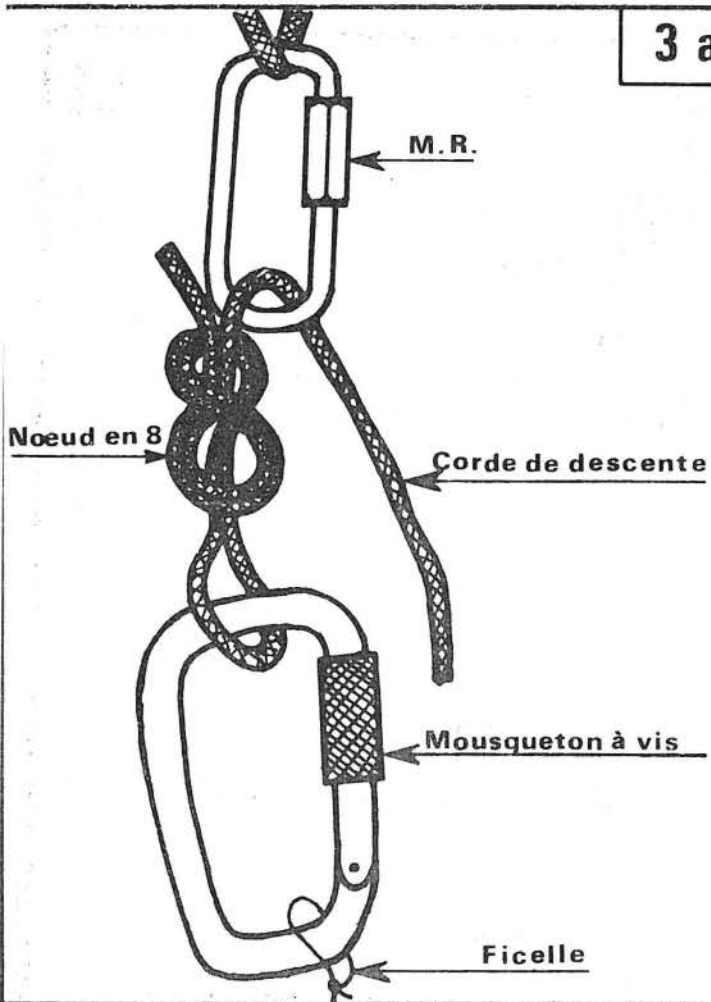
HISTORIQUE : Le 1er Pierre Chevalier et son équipe utilise la technique de rappel de tronçons d'échelles grâce à des cordes ou des cordelettes. Mais celles-ci à la remontée sont maintenues en place par ces même cordelettes d'une relative solidité (ficelle de boucher !!)

- La méthode est reprise durant l'année 71/72, étudiée et techniquement mise au point, (décrochage, traitement de la corde des amarrages) pour une utilisation en parfaite sécurité. (Abîme club de Toulon) N.D.L.R. :

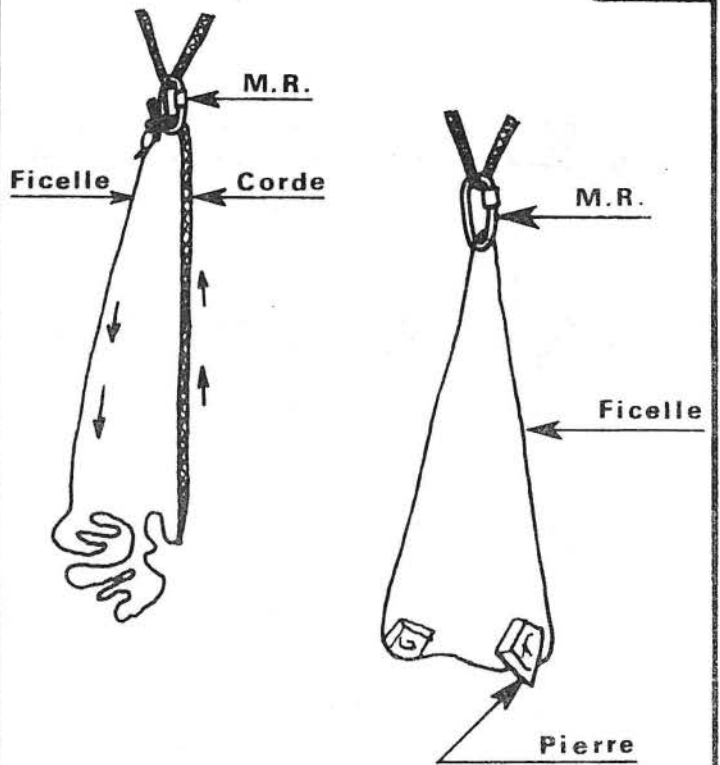
Nous avons personnellement utilisé cette technique à partir de 1962, mais surtout après 1965 en particulier dans les Préalpes et le Jura (rappel successif cordelette → corde → échelle pour la remontée). (J-C FRACHON).



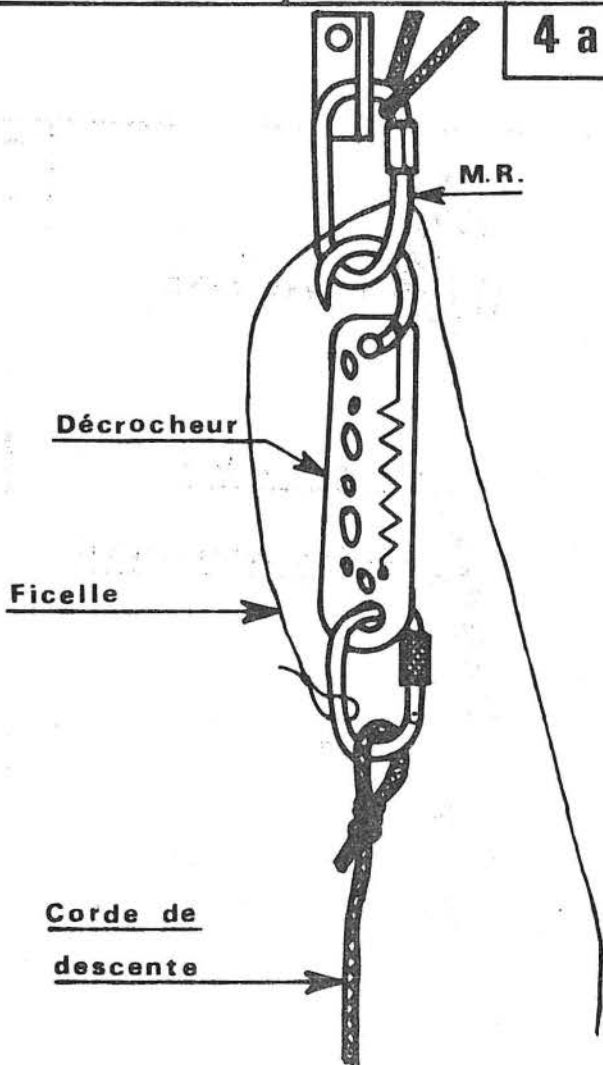
3 a



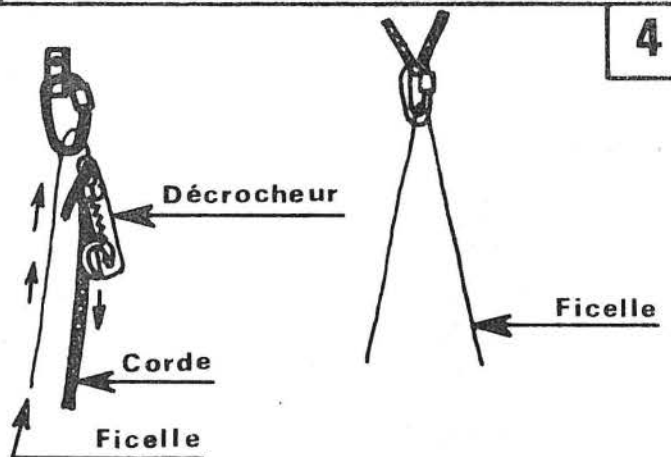
3 b



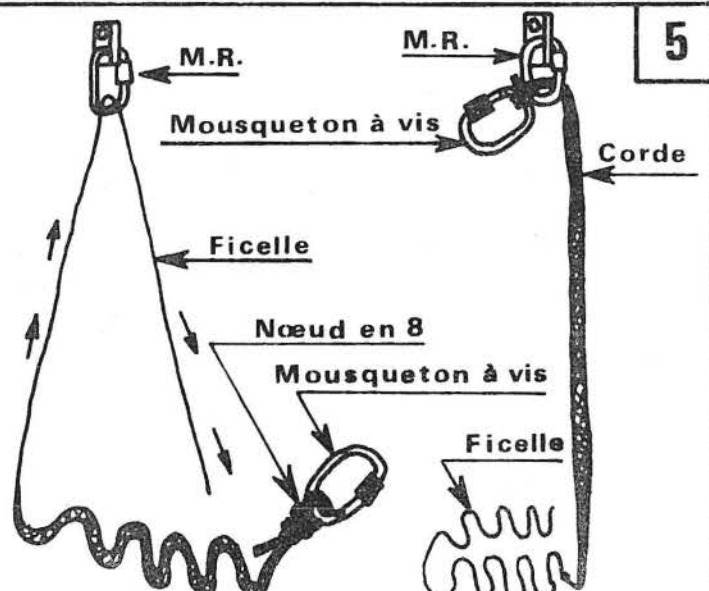
4 a



4 b



5





Les premiers essais se firent en falaise, puis dans des gouffres, par des individuels provençaux et rhône alpins.

Cette technique de pointe demande un niveau technique très évolué, et nécessite des conditions d'explorations particulières (gouffres étroits, avec beaucoup de matériel, solitaires....)

Son utilisation dans les cavités remontante est très intéressante pour laisser équiper les parties verticales sans immobiliser pour autant des mètres de corde.

#### BIBLIOGRAPHIE

Spélunca 73 n° 4 Nouvelle technique d'exploration -D. Martinez-  
Bulletin darboun n° 1 Méthode cordelette -doudoun- -J.P. et G. Blanc  
Berger 1-1000 georges Harry technique cordelette- -D. Martinez-

NOTA : Attention au niveau des stagiaires, (minimum perfectionnement, spécialisation) il serait dommage qu'un gars ne sache pas planter 1 spit ou passer 1 amarrage correctement se retrouve en possession des moyens techniques et matériel pour utiliser cette méthode. Sélection à faire, même au milieu d'un stage perfectionnement en spécialisation II, ne faut surtout pas mélanger techniques de pointes et techniques tout court.

AU FIL DU COURRIER

ET POURQUOI PAS UNE DECOUVERTE DE LA SPELEO TECHNIQUE  
EN REMONTANT AUX BLOQUEURS ?

Oui, je m'étonne moi même de signer un tel article... mais tout peut changer ! Les idées d'un jour peuvent être remises en cause quelque temps plus tard par les mêmes individus qui les promouvaient alors. N'est-ce pas là le propre même des notions de recyclage, formation permanente ou adaptabilité auxquelles nous, cadres B.F.S., sommes si attachés ? Et ceci peut donc un jour se manifester par une antithèse de pensées encore récentes... J'étais, il y a peu de temps encore, de cette Ecole, déjà reformatrice en soit, qui annonçait "on apprend d'abord de façon impeccable la technique de remontée à l'échelle, avec des fractionnements plein-vidé... puis quand bonne assimilation est réalisée, on enlève les échelles et on enchaine sur le Jumar en toute sécurité". Rien de plus évident rien de plus vrai, je le conçois ! Mais voilà : fort de cette expérience, il y a cependant un certain nombre de points qui m'ont fait la remettre en cause, non pas dans son idéal mais dans sa réalité actuelle.

PREMIEREMENT : Quoique l'on fasse, quoique l'on cherche à développer, la remontée aux bloqueurs appâte de plus en plus de monde (95 % des clubs la pratiquent -parfois dangereusement d'ailleurs ! -et la proposent de façon brute à leurs débutants). Et on voudrait continuer à se donner bonne conscience en se disant que cela ne se fait pas, en prenant quelques exemples isolés, ... mais pourtant ça se fait!!!

Je crois plutôt qu'il vaut mieux prendre le taureau par les cornes et systématiser un enseignement "remontée aux bloqueurs" au moyen de la méthode "remontée aux bloqueurs". Ainsi on promulguerait aux spéléos que l'on forme le moyen d'enseigner efficacement et en toute sécurité avec ce qu'ils ont appris et la méthode que de toute façon ils vont utiliser (95 % le font !)

DEUXIEMEMENT : Les problèmes actuels de l'Education Physique à l'Ecole nous démontrent bien que tous les moyens n'ont pas été mis en oeuvre pour que l'individu arrivant à l'âge adulte ait acquis une psychomotricité correcte et réfléchie. Or les apprentis spéléologues sont en majorité de grands adolescents ou de jeunes adultes !

Et j'ai pu observer, lors d'expérimentations pédagogiques réalisées spécifiquement dans ce but, qu'un élève débutant se positionne naturellement mieux à la remontée aux bloqueurs qu'aux échelles. Donc il vaut mieux compter sur les réflexes naturels... et ainsi éviter au débutant l'utilisation d'une énergie qui lui sera nécessaire pour la suite des événements. Aux bloqueurs il se sert à bon escient des jambes alors qu'à l'échelle, et malgré des "trucs pédagogiques" il évolue plus lentement, force beaucoup avec les bras et parfois "craque" avant d'en avoir connu plus. Et c'est l'échec frustrant doublé du sentiment que ce sport est réservé aux autres.

Voici, je pense deux points plaidant en faveur d'une initiation directe à la remontée aux bloqueurs...

CEPENDANT : Il n'est pas pour autant question d'exécuter un tel apprentissage en le proposant de façon brutale et intégrale. Il faut d'abord que l'élève ait assimilé certaines techniques.

Ainsi il est nécessaire qu'il ait déjà découvert le milieu souterrain et qu'il ait compris l'utilité d'un cheminement vertical. D'autre part certains schèmes lui seront nécessaires : maîtrise des techniques de descente sur corde, très bonne pratique d'utilisation des longes...

Au niveau purement matériel, je préconise les services d'une corde très statique pour la remontée et raide de préférence (facilité de coulissement et sensation sécurisante car "ça ne danse pas") et aussi d'une pédale double (meilleur alignement des forces et mise en jeu plus rationnelle et la puissance des membres inférieurs).

Ensuite, l'éducateur devra, après apprentissage en falaise, lors de la première sortie sous terre, choisir une cavité ne comportant que des petits puits où il n'y aura pas à installer de fractionnements au beau milieu. Pour ceci et afin d'éviter tout frottement le plein vide sera recherché très loin au sommet du puits, avec une longue main courante.

Et si toutefois il y a encore un léger frottement en cours de descente, l'idéal pour cette initiation n'est pas de fractionner mais de positionner un Hit-bag en ce lieu... C'est lorsqu'un tel mode de remontée sera parfaitement maîtrisé que l'on ira progressivement vers le fractionnement de plus en plus aérien.

Pour tous ces enseignements le débutant n'est jamais à laisser isolé au moment du franchissement (main courante à corde ou fractionnement). L'éducateur devra chercher une place non loin de lui (sécurisante et permettant le contrôle).

En outre il est impératif que l'enseignant ait une excellente connaissance de la technique "remontée aux bloqueurs" et de la technique spéléo tout court, et qu'il soit en mesure de parer à une aide éventuelle rapidement en cas de panique (dégagement par le haut ou le bas sur corde tendue, corde prête à être installée en doublette...).

D'autre part, dans le contexte d'une initiation globale à la spéléologie, compte tenu qu'il existe des types d'explorations ou de cavités nécessitant forcément la remontée à l'échelle souple, je propose de revenir par la suite à un apprentissage de ces techniques là. Ceci constituera d'ailleurs une facilité pour l'initié.

On voit donc que la démarche est exactement l'inverse de celle que nous avons l'habitude d'utiliser !

EN CONCLUSION : Je sais que mon propos est lapidaire et heurtera le concept de certains collègues, lesquels ne verront à travers cette orientation d'enseignement que la recherche d'une formation de "spéléonautes"...

Mais, je le répète, il vaut mieux que nous nous donnions les moyens de nous adapter à la pratique de la spéléologie actuelle, plutôt que de vouloir "contrôler et freiner"... et ainsi se faire peu à peu rejeter !

Et puis... ce n'est pas forcément dans le domaine technique que la spéléo devient la plus irréaliste et la plus distante de l'activité de plein nature qu'elle est par essence !

Bernard FLART

N.D.L.R. :

Aucune technique n'est toute bonne, toute mauvaise, dans sa globalité.

- Il est important de ne pas systématiser l'utilisation de l'une ou l'autre de ces techniques de remontée. Dans certains cas il faut remonter sans corde, dans d'autre il vaut mieux remonter sans échelles (petits puits ressauts, fractionnement, très rapprochés).

- Il faut connaître toutes les possibilités d'utilisation de toutes les techniques, leurs limites d'utilisation. C'était le sens de l'article concernant le système de...

REPOSE DE PHILIPPE DROUINLA TECHNIQUE, POURQUOI FAIRE ?

Philippe DROUIN (G.U.S.).

Si on ne fait pas de la spéléo une activité en soi (activisme), il faut bien reconnaître les points suivants :

la spéléologie ne peut être considérée que comme un moyen d'accéder à l'autonomie - démocratie, à travers une activité, par le biais de l'expérience des relations corps - milieu.

L'E.F.S. s'investit dans 2 directions, les centres de vacances et la spéléologie de club qui sont 2 réalités bien différentes.

Je soulève tout de suite le problème d'un stage, où les stagiaires peuvent être des spéléos qui vont encadrer des centres de vacances, ce qui n'est pas du tout le même public, et suggère une certaine prudence au niveau de la retransmission des connaissances.

La plupart des clubs sont axés sur l'exploration ou alors sur la découverte (visites). Les techniques spéléologiques, quelles qu'elles soient, ne sont que des moyens pour réaliser les 2 objectifs ci dessus, visite ou exploration, et il est évident que lorsque la technique est acquise, on fait une meilleure découverte.

Ces principes posés, il va de soi que l'initiation est plus facile selon la technique de remontée aux bloqueurs que selon la technique "échelles". Au niveau des clubs, on peut donc pratiquer une initiation directement aux bloqueurs à condition qu'il y ait des animateurs compétents et du matériel.

C'est ici qu'intervient un paramètre difficile, l'argent ; combien coûte l'ensemble équipement - assurance - sortie pour quelqu'un qui veut faire de la spéléo, qui veut d'abord faire une découverte du milieu ?

N'est ce pas trop cher faire payer une sensibilisation ?

À mon avis, et c'est la politique pratiquée dans notre groupe, il n'est pas question de cela, ou alors il y a une sélection par l'argent ou par l'importance de la motivation. Notre objectif est que la spéléo qui débute arrive à une indépendance par rapport à l'activité, qu'il soit autonome. Pour nous la spéléo n'est qu'une activité parmi d'autres, elle doit permettre à l'individu une découverte technique et une connaissance du milieu qui créent une indépendance et une compréhension des relations entre soi et le milieu, pour s'orienter ensuite vers d'autres activités, photo, escalade, randonnée, etc... Ces activités permettent à l'individu de comprendre les mécanismes socio culturels qui agissent sur lui, en lui donnant la possibilité d'agir sur ces mécanismes dans le sens de la démocratie, dans le projet d'une société plus juste.

La spéléo n'est qu'un moyen spécifique de s'affranchir des déterminismes sociaux, culturels et politiques, en aucun cas il ne doit s'agir d'un refuge, aussi, nous refusons une sélection par le fric et une conception activiste de la spéléologie, faut savoir où on va ! Au niveau de la méthode maintenant, nous proposons la progression suivante, qui permet une transition allant vers l'autonomie complète ;

- découverte du milieu avec cheminement horizontal
- apparition de verticales
- évolution vers les réalités spéléologiques

- \* goffres
- \* rivières
- \* activités complémentaires

Pour le spéléo cela passe par l'équipement ;

- vieux vêtements, casques sommaires
- casque perfectionné, combinaison
- matériel technique de progression
- matériel spécialisé

Il faut de plus en plus d'argent pour avoir tout cela, et c'est pour cela que pour nous l'échelle passe avant le "Jumar", et que le spéléo évolue de la dépendance à l'autonomie. Pour nous il ne peut pas y avoir d'échec, c'est une méthode progressive par rapport à un objectif.

Si les clubs ne peuvent pas prêter la totalité du matériel au débutant, ils pratiquent une sélection par l'argent.

Si les clubs pratiquent une initiation spartiate (si il résiste après en avoir bien chié et qu'il revient, ça fera un bon spéléo), qu'ils soient bien conscients qu'ils opèrent une sélection pour ne pas être gêné dans leurs activités, et c'est une sélection de type fassiste (les bons et les autres, les forts et les faibles, les normaux et les anormaux, etc...).

Examinons maintenant la réalité des centres de vacances, les centres de vacances sont théoriquement fait pour permettre aux jeunes les plus défavorisés une autre vie.

Malheureusement il y a d'énormes problèmes financiers actuellement. Ces problèmes ne permettent qu'à des centres privilégiés d'investir dans un matériel perfectionné coûteux, alors qu'on peut avoir les moyens de faire une découverte de la spéléo avec un matériel réduit.

De plus le manque d'animateurs spécialisés et compétents au niveau des centres de vacances interdit absolument à l'E.F.S. de préconiser de telles méthodes.

Les spéléos qui sont compétents dans les techniques de remontée sur corde avec une pratique des dégagements sont très rares dans les centres de vacances (c'est peut être lié au prix du stage, ou aux dates du stage, que se soit un stage de spéléologie ou de formation d'animateur ==) d'où sélection des étudiants et des gens qui ont le temps, on voit que le problème n'est pas simple !).

Préconiser une politique du "bloqueur" n'est possible que si on en a les moyens, de l'argent, du matériel, du temps, de la disponibilité pour ne pas faire de discrimination. Il existe des cas particuliers de centres de vacances bien équipés avec du matériel et du personnel compétents, il s'agit d'exceptions qui en plus s'adressent à un public restreint (comités d'entreprises), il serait dangereux de généraliser.

Au niveau des clubs, dans le cas où on ne peut pas prêter le matériel, il faut continuer à pratiquer l'échelle d'abord parce que c'est moins cher. Si on peut prêter le matériel, la remontée aux bloqueurs est plus facile, mais les cordes s'usent plus vite, c'est une question de moyens et d'objectifs.

Au niveau des centres de vacances, généraliser les méthodes "alpines" reviendrait à ce que les organismes sans moyens abandonnent l'activité (encadrement + matériel). Si on veut faire une activité pour tous, il faut qu'elle soit pas chère, c'est la différence qu'il y a entre la randonnée et le deltaplane, entre la descente de rivière à la nage et la plongée.

Au niveau des stages E.F.S., les publics étant différents, soit il faut faire des stages spécifiques, soit faire des stages à option suivant ce que le stagiaire veut faire de sa formation, mais il me semble qu'il n'est pas possible que l'E.F.S. cautionne cette politique.

On ne peut pas privilégier les techniques "bloqueurs" au détriment de l'échelle, sinon on se spécialise de plus en plus en restreignant son public, l'E.F.S. n'a pas à prendre une position qui favorise la discrimination dans la majorité des cas.

Philippe DROUIN.

#### AU FIL DU COURRIER

Lettre de Yves BRANOUILLE (PAU), initiateur EFS (1974)

Les stages "Qualification Spéléologie" m'inspirent les réflexions suivantes :

- On constate un accroissement régulier de la demande de "moniteurs spéléos" par les organismes organisant des centres de vacances d'adolescents.

- les organismes voudraient trouver des diplômés spéléos, qui soient aussi des animateurs de groupes ou ce qui revient au même des animateurs qui aient acquis une véritable compétence en spéléo.

- Pour cette deuxième catégorie, l'E.F.S. a, je crois un rôle capital à jouer, qui me semble tout à fait correspondre à sa vocation.

- Néanmoins, les stages "Qualification Spéléo" actuels ne peuvent suffire à atteindre ce but si les intéressés ne pratiquent pas activement la spéléo (au sein d'un club notamment.)

- Donc il semblerait que ce stage soit un peu insuffisant sous sa forme actuelle, voire dangereux si on considère le fait que des non spéléos, ayant simplement une qualification spéléo peuvent emmener sous terre des groupes de jeunes sous leur seule

responsabilité. La garantie offerte par l'étiquette E.F.S. est alors illusoire.

Cependant mon expérience des camps de vacances me fait penser qu'un tel stage pourrait être très utile pour former des animateurs capables d'étoffer les équipes d'encadrement spéléo des centres de vacances.

Beaucoup d'animateurs non spécialisés dans une activité de plein air (Spéléo, canoë, kayak, etc...) s'y intéressent pourtant, et sont amenés à participer à leur encadrement. La "Qualification Spéléo" devrait leur permettre de prendre une part plus active à l'activité, ce qui améliorerait la qualité de l'encadrement.

Il est important d'insister sur le fait que la responsabilité des activités spéléos (choix des cavités, des techniques, du matériel) doit rester le fait de Spéléos confirmés. En résumé, qualifiés et brevetés me semblent devoir être complémentaires.

REUNIONS SEANCES DE TRAVAIL E.F.S. 4° TRIMESTRE 1978

1° TRIMESTRE 1979

- 8 Octobre Préparation émission télévision en direct Antenne 2 (J.C. FRACHON)
- 10 Octobre \*rencontre avec la direction du Parc Naturel Régional du Vercors (Bernard JALLIFIER, Jean- LAMBERTON) à la Chapelle en Vercors.  
- bilan technique et financier du service de placement été 1978 dans le Parc  
\* rencontre avec les enseignants plein air du C.E.G. de Bourg d'Oisans pour mise en route d'un stage technique agréé E.F.S.  
\* transport d'une partie du matériel Font d'Urle Lyon (Guy BRABANT, M. MEYSSONNIER)
- 17-18 Octobre participation à l'émission télévision en direct de la BAUME des CRETES à DESERVILLIERS (Antenne 2).  
du Comité E.F.S. Y. AUCART, CH PROPONET, J.C. FRACHON, M. MEYSSONNIER
- 17-18 Novembre réunion direction E.F.S. à Lyon
- 18-19 Novembre réunion Comité E.F.S. à Lyon (C.R. compte-rendu succinct info-efs n° 6 1979 p 39)
- 29-30 Novembre déménagement des Bureaux E.F.S. de Lyon
- 1-11 décembre participation au 1er festival de la Jeunesse à PARIS (Cathy et Gilbert GROS, Marcel Meyssonnier animaient le stand fédéral)
- 14 Décembre rencontre à Lyon avec France GUILLAUME pour la mise en route de la Commission médicale F.F.S. (J. ORSOLA, M. MEYSSONNIER)
- 3-4 février BOUDRY (Suisse) réunion du département enseignement de l'Union Internationale de Spéléologie. Bilan stage scientifique franco-suisse 1978-profits pour 1979 d'une rencontre internationale. (cf résumé Spélunca 1-1979)  
J.C. FRACHON et M. MEYSSONNIER représentaient l'E.F.S.
- 21 février à Lyon réunion entre Spéléo-Secours Français et E.F.S.  
définition d'une politique face aux stages extérieurs à la fédération et à vocation secours (P. RIAS, G. MAREBACH, J.C. FRACHON, M. MEYSSONNIER).
- 1 Mars rencontre avec Richard HAIRE pour étude des modalités d'impression et de diffusion de la plaquette E.F.S. sur la karstologie (M. Meyssonnier)
- 10-11 MARS transport du matériel spéléo de Font d'Urle à Siou-Blanc (stage perfectionnement Var Pâques 79)- rencontre avec les cadres & avec le correspondant régional E.F.S. Ch. PIN, visite au stage de formation technique du C.D.S. Bouches du Rhône de la Sainte Baume.
- 24-25 Mars Conseil fédéral F.F.S. au Chambon près Angoulême (Charente) J.C. FRACHON M. MEYSSONNIER présents au titre E.F.S.

BILAN DES STAGES QUALIFICATION  
1976 - 1977

I METHODE

En Mars dernier un essai de bilan des stages Qualification était réalisé et diffusé à tous les cadres qui avaient encadré ces types de stages.

Une réponse était demandée sous 30 jours pour remanier le bilan selon les avis de chacun.

Aucune réponse n'est parvenue à l'E.F.S., si ce n'est l'avis de Rémy ANDRIEUX, alors ? Flemme de prendre un crayon, refus de discussion, ou peut-être l'émmanation d'un problème qui serait l'encadrement au coup par coup des stages E.F.S. .

Quoiqu'il en soit, le bilan n'est pas modifié, il reste tel qu'il est, une ébauche et un travail, non pas fini, mais dynamique.

Tant que sous jacente à l'activité qu'est la spéléologie, il n'y aura pas la référence d'un projet, je crains fort que la diversité des conceptions et des objectifs, même au sein de l'E.F.S., soit nuisible à la progression.

Si l'on considère qu'on a une seule réponse sur 28, il faut considérer la méthode comme un échec et reconsidérer le travail de bilan de stages sous la forme de réunion des personnes ayant participé à ces stages, on arriverait sûrement à une analyse plus dynamique.

II Avis de Rémy ANDRIEUX (textuel)

III Essai de bilan des stages Qualification (Philippe DROUIN)

Conclusions

Revenir à I et recommencer le circuit !

II) AVIS DE REMY ANDRIEUX

Travail certainement important de la part de Philippe, mais résultat et conclusion somme toute peu intéressant (ce n'est pas de sa faute bien sûr).

Ces points essentiels :

- stages répondant à un besoin
- Triple évaluation à conserver
- Contenu et grille du stage à définir avec les stagiaires (méthode non directive)
- Manque de compétences scientifiques chez les cadres
- Sorties sans cadre à conserver
- Il faut pas plus de 3 cadres nouveaux pour 3 anciens.

Il faut veiller au renouvellement des équipes.

Philippe DROUIN  
 La Cordière A3  
 69800 - St PRIEST

III

ESSAI DE BILAN DES STAGES QUALIFICATION 1976 - 1977

Avertissement : Les remarques qui suivent s'appuient sur trois types de constats :

- Lectures des comptes-rendus de stage et en particulier des conclusions tirées par leurs auteurs
- "Analyse" statistique des stages.
- Participation à l'encadrement de ces stages

I - HISTORIQUE

L'idée du stage qualification a été formulée pendant l'année 1975 pour remédier au manque d'encadrement compétant dans les centres de vacances et les autres collectivités (Ecole d'Educateurs, IME, IMP, etc...).

Il est en réalité l'aboutissement de l'expérience des stages CEMEA : initiation à la Spéléologie - découverte du milieu souterrain, programmés chaque année depuis 1970.

Le stage qualification est "né" au cours des Journées d'Etudes EFS de Saint-Bauzille en Putois en Mai 1976.

Le but du stage est de former des gens "aptés" à l'encadrement des collectivités sous les deux aspects technique et pédagogique, il est donc indispensable que l'équipe d'encadrement soit constituée d'Instructeurs CEMEA (ou d'un autre organisme de formation de centre de vacances) et de cadres EFS, pour ne pas dissocier la pédagogie de la technique. Le certificat de qualification est consigné par les deux responsables, EFS et CEMEA.

Une personne qualifiée doit être susceptible d'encadrer un groupe de personnes en toute sécurité dans les cavités de classes II et III, son profil étant ainsi défini, il ne reste plus qu'à définir les critères d'évaluation de ceci et les modalités de cette évaluation. (voir plus loin les paragraphes **sur les critères** d'évaluation et sur l'évaluation).

II - Analyse statistique

Les "statistiques" produites à partir de ce tableau sont juste destinées à servir d'ordre d'idée, la "matière" n'étant pas suffisante pour en tirer des conclusions objectives.

LIEU	ORGANISATEURS	DATES	DUREE	NOMBRE DE STAGIAIRES	G	F	NOMBRE DE CADRES	NOMBRE DE QUALIFIES	G	F
CNPA (07)	EFS	1-10/7/76	10	16	11	5	6	12	9	3
CNPA (07)	CEMEA	1-10/9/76	10	20	12	8	8	15	12	3
La Chapelle en Vercors (26)	EFS	18-30/5/77	13	9	8	1	3	6	5	1
CNPA (07)	EFS	1-14/7/77	13	14	9	5	5	11	7	4
CNPA (07)	CEMEA	1-11/9/77	10	22	13	9	7	12	10	2
TOTAL				81	53	28	29	56	43	13
POURCENTAGE				/	65%	35%	/	/	81%	46%

(4 stages au CNPA de Vallon Pont d'Arc - 1 stage à la Maison du Parc et de la Spéléologie à la Chapelle en Vercors).

3 stages ont été organisés par l'EFS, 2 par les CEMEA, ces 5 stages ont regroupés 81 stagiaires dont 56 ont reçu la qualification (65%) ce qui a nécessité 314 journées cadres.

Le pourcentage de qualifiés chez les garçons est de 81% et chez les filles de 46% (par rapport au nombre de stagiaires venant au stage). Par contre sur le nombre de qualifiés, on a 76% de garçons et 24% de filles.

### III - Répartition

Les stages CEMEA avaient lieu depuis 6 ans au CNPA de Vallon Pont d'Arc, on retrouve sensiblement la même équipe d'encadrement pour le stage qualification et aussi la même implantation (4 stages sur 5).

Il faudrait peut-être songer à une autre implantation pour ce type de stage, pour éviter de s'encroûter dans la routine ardéchoise, même si actuellement le stage "tourne" bien par la connaissance quasiment parfaite de la région et des problèmes possibles pour nombre des formateurs.

### IV - Encadrement

Comme il est dit dans ce qui précède, on note une remarquable continuité entre le stage organisé auparavant par les CEMEA et le nouveau stage, ce qui se traduit par un vieillissement (relatif) des équipes. Parmi les stages EFS, on a 5 cadres anciens pour 9 cadres nouveaux soit 64% de nouveaux. Pour les stages CEMEA, on a 12 cadres anciens pour 3 cadres nouveaux, soit 20% de nouveaux, ce qui implique que les CEMEA ont un renouvellement beaucoup plus long que l'EFS au niveau des équipes d'encadrement. Remarque : parmi les 3 nouveaux des CEMEA, on a 2 anciens stagiaires. Il est peut-être artificiel de sérier ainsi les stages EFS et CEMEA, si on prend le problème globalement, on a 17 anciens et 12 nouveaux ce qui se traduit par un pourcentage de renouvellement de 41% ce qui est très bon, néanmoins, rares sont les "nouveaux" qui font plusieurs stages, ainsi le problème du renouvellement des équipes reste entier.



Il faudrait peut-être chercher les causes de ce problème (désintéressement ? - manque de disponibilité ?)

Par contre, on ne peut que dire les inconvénients d'un renouvellement (peut-être trop rapide) pour les stages EFS, ce qui se traduit par des difficultés au niveau matériel (locaux, cavités, budget, équipement, etc...) surtout sensibles pour le stage de la Chapelle en Vercors, un peu "parachuté" avec une équipe neuve n'ayant pratiquement aucun élément sur les stages précédents (comptes-rendus trop sommaires, pas de contact avec les équipes antérieures). Dans le même ordre d'idées, on ne peut que regretter l'inexistence d'un memento donnant les ficelles administratives pour faciliter l'organisation des stages (démarches à faire, subventions, information scientifiques et connaissance du milieu sous forme de topos sommaires, comment trouver la documentation sur une région, du matériel, etc...)

Les formateurs ont souvent peu d'éléments à transmettre, en particulier pour les sujets d'ordre scientifique (préhistoire, biologie, géologie, spéléogénèse, topographie, etc...) et un petit fascicule du type de ceux faits pour les anciens stages équipiers verrait là sa justification, en plus du fait que dans presque tous les comptes-rendus de stage on retrouvera une page de noeuds, poule bloquée, palan, qui demande de l'énergie, du temps, et du papier, voilà pourquoi les stages sont trop courts !!

#### V - Durée

La moyenne de durée de ce type de stage est de 11 jours, 3 fois 10 jours, 2 fois 13 jours, la lecture des questionnaires après stage révèle que le stage est toujours perçu comme trop court, même à 13 jours. Pourtant, augmenter la durée du stage causerait beaucoup de problèmes comme la disponibilité autant des stagiaires que des formateurs. Un stage s'est déroulé hors vacances scolaires ce qui a nécessité un recrutement particulier (école d'éducateurs) et un encadrement particulier (chômeurs disponibles).

#### VI - Taux d'encadrement

Le taux global d'encadrement de ces stages est de 1 cadre pour 3 stagiaires environ (2,8); le taux normal préconisé par l'EFS étant de 1 cadre pour 4 stagiaires, on se trouve bien dans les normes.

#### VII - Recrutement

Le stage couvre une tranche d'âge comprise entre 17 et 40 ans. On note d'autre part un nombre de stagiaires plus grand dans les stages CEMEA que dans les stages EFS, ce qui implique que d'une part, les stages CEMEA sont financièrement plus rentables que les stages EFS (en plus du fait qu'ils sont aussi plus chers) et d'autre part, que la publicité des stages EFS est mal faite.

Par ailleurs un stage EFS prévu en Août 77 n'a pu avoir lieu par suite d'un nombre insuffisant de stagiaires, c'est donc bien sur la publicité qu'il faut travailler (à l'extérieur de la Fédération).

L'effectif moyen par stage est de 16 stagiaires ce qui entre dans les directives de l'EFS limitant entre 15 et 20 le nombre de stagiaires, en moyenne il y a eu 6 cadres par stage.

.../...

Il serait sans doute fructueux de s'interroger sur les motivations des stagiaires, qui peuvent être différentes si la "publicité" est faite par l'EFS ou les CEMEA, et influe donc sur le déroulement du stage.

De toute façon, ces stages correspondent véritablement à un besoin et sont donc destinés à se développer; on ne peut pas attribuer au caractère neuf ou nouveau de ce stage, le fait qu'il ait bénéficié d'une forte demande dès le départ, mais bien à un besoin pressenti depuis quelques années.

#### VIII - Contenu des stages (voir aussi la rubrique suivante)

Il est difficile d'évaluer le contenu de ces stages à travers les comptes-rendus (souvent trop sommaires; sur les 5 comptes-rendus effectués à ce jour, 3 sont assez détaillés, 2 sont sommaires), néanmoins, on peut tout de même faire quelques remarques.

- Les informations données sur des sujets d'ordre scientifique (biologie, préhistoire...) l'ont souvent été de façon informelle (à propos d'un bilan de journée au cours d'une sortie) et rarement elles ont été institutionnalisées dans la grille de stage.

- On assiste toujours à une séparation en 2 aspects complémentaires; initiation aux techniques spéléologiques personnelle et collectives - découverte du milieu souterrain, ce qui se situe exactement dans la continuité du stage CEMEA.

- A la fin de chaque journée, ou sortie, il y avait un bilan ou moment de synthèse des sorties, de réflexion sur les problèmes rencontrés ou les erreurs faites, les choses vues, etc...

- Trois stages ont donné lieu à un compte-rendu qui a été réalisé partiellement par les stagiaires.

#### IX - Remarques à partir des questionnaires après stages et des comptes-rendus réalisés par les stagiaires (voir aussi la rubrique précédente)

Sur 81 stagiaires, 22 ont rempli ce questionnaire ( $\frac{1}{4}$ ) ce qui dénote un intérêt pour le stage, mais que pense les autres ?

Dans plusieurs stages, on trouve positif le fait que le recrutement ne soit pas sélectif; c'est à dire la présence simultanée de stagiaires en situation de découverte, et de stagiaires venus chercher la qualification, par contre, certains demandent que soit précisée avant le stage le niveau requis pour la qualification.

La formule consistant à démarrer le stage sans programme préétabli a été elle aussi appréciée; ceci découlant sur une bonne participation et prise en charge collective, ce qui influe sur la vie du stage.

Dans plusieurs stages, une mise en situation des stagiaires a pu avoir lieu, par l'encadrement de centres de vacances, ceci a aussi lieu de manière informelle lors de la rencontre sous terre de groupes mal encadrés par des gens incompetents ou peu formés, groupes pris en charge par les stagiaires pour la satisfaction de tout le monde, dans les 2 cas, la formule a été très appréciée et parfois même jugée indispensable.

Les sorties sans formateurs ont été aussi appréciées (responsabilité - mise en situation) beaucoup les jugent aussi indispensables. Beaucoup de stagiaires ont remarqué la majorité "de pédagoges et d'éducateurs" dans leurs rangs.

Quelqu'un remarque à propos du recrutement non sélectif qu'un stage uniquement qualification serait probablement trop technique, de même qu'un stage uniquement découverte pousserait le stagiaire à une attitude de consommateur, concluant que la forme actuelle laisse la possibilité d'un choix.

.../...  
Plusieurs stages ont débutés dans le cadre d'un centre de vacances moyen au niveau de l'équipement (minimum d'équipement possible) ce qui est jugé aussi intéressant.

La lecture de questionnaires après stage appelle quelques considérations, nous reprendrons les questions en essayant de synthétiser les réponses données :

1 - Ce stage correspondait-il à ce que vous attendiez de lui ?

Dans l'ensemble, les stagiaires sont unanimes à répondre oui (pour ceux qui ont répondu). Quelques regrets dus à un conflit personnel entre un cadre et quelques stagiaires lors du stage de la Chapelle en Vercors (une personne en retire un bilan nettement négatif).

2 - Dites succinctement ce qu'il vous a apporté.

Là aussi, les bilans sont positifs, on parle beaucoup de technique personnelle, de techniques d'initiation de connaissance du milieu, de vie de groupe.

3 - Quels sont les sujets ou matières qui vous ont le plus intéressé ?

On y retrouve la pratique de la Spéléologie sous ses aspects de découverte et de perfectionnement technique et surtout les différents aspects de la découverte du milieu.

4 - Sujets non traités ou insuffisamment.

On parle beaucoup de pédagogie, on regrette en fait de n'avoir pas trouvé de "recettes" toutes faites concernant l'initiation à la spéléo, mais est-ce réellement une critique ?

Il y a aussi les demandes au niveau de la technique (jumar - secours) ce qui veut peut-être dire dans l'optique des gens que le stage qualification est un petit stage initiateur et qu'il peut être perçu comme cela (manque d'informations). Cela pourrait aussi venir du fait que les brevets de l'EFS sont décalés par rapport aux autres fédérations.

La connaissance du milieu regroupe presque l'unanimité des réponses (photo - bio - topo - ETC...); un stagiaire pose même la question de savoir si cela ne viendrait pas d'un manque de compétence, voir d'un désintérêt de la part des formateurs. L'aspect législation et responsabilité du qualifié reste assez flou dans l'ensemble et motive des demandes d'information.

5 - Remarques concernant l'organisation matérielle et l'encadrement du stage.

Beaucoup de gens trouvent le stage trop court mais surtout trop cher. On déplore aussi le manque de moyen de transport collectif, souvent le manque de matériel et l'insuffisance des formateurs (numérale dans l'ensemble !)

6 - Comment voyez-vous l'évolution du stage à l'avenir ?

On demande surtout "qu'il puisse être différent à chaque fois" et en guise d'autosatisfaction "la nouvelle formule des stages EFS me paraît bien plus chouette que celle du passé".

Quelques uns demandent de dissocier découverte et qualification, technique et connaissance du milieu, par opposition avec le fait que la non-sélection au recrutement a été jugée positive, cette remarque, présente 4 fois sous différentes formes, méritait d'être signalée.

7 - En résumé beaucoup de gens souhaitent une formation continue : "le papier ne vaut rien si on ne continue pas à pratiquer".

#### X - L'évaluation, ses critères, ses méthodes

1 - détermination des critères : ceux ci ont été définis dans la majorité des cas au cours des réunions par le groupe stagiaire + formateurs, on retrouve dans l'ensemble 5 grandes plages qui recouvrent les notions suivantes : aptitude physique - connaissance du milieu - connaissance des techniques personnelles - connaissance des techniques collectives d'initiation - qualité d'animateur.

.../...

Il y aurait peut-être lieu de s'interroger sur la démarche qui consiste à faire découvrir ces critères par les stagiaires, et qui est souvent mal perçue ou comprise dans le sens d'une démagogie par les stagiaires.

2 - Méthode d'évaluation.: Les stagiaires ont parfois accepté difficilement la triple évaluation; il y a là matière à débat pour une remarque que l'on retrouve souvent même dans d'autres types de stage. Par rapport à la remarque faite dans le paragraphe précédent sur la détermination des critères par le groupe, y a-t'il un lien entre ces 2 constats (détermination des critères ressentie comme démagogique - triple évaluation mal acceptée), et si il y a lieu, que peut on y faire ?

Au niveau de la méthode, il se dégage une position générale au bout de ces 5 expériences, l'évaluation sera triple, elle sera personnelle, elle sera faite par le groupe stagiaire sur l'individu, elle sera faite par le groupe formateur sur l'individu.

Chacun aura à choisir entre oui - non - pas vu - abstention.

Dans le cas où il n'y aurait pas 3 oui, (litige) le cas sera rediscuté et après prise de position de chacun, un vote sera fait avec attribution de la qualification si il y a une majorité de oui.

Cette méthode était mal définie au cours du stage de la Chapelle en Vercors, car il n'y avait pas de moyen de trancher les litiges (si il n'y avait qu'un oui et 8 abstention, que ferait-on ?)

Il reste néanmoins une possibilité de malaise pour cette méthode qui est parfois mal ressentie (ou mal comprise ?)

Un autre point intéressant est à noter; il existe une demande pour que cette méthode soit continue pendant le stage, ce qui revient à dire que si la méthode est mal acceptée, c'est qu'elle est ressentie comme liée à l'attribution du diplôme et non pas perçue comme moyen de connaissance et de formation personnelle.

Le 26 Janvier 1978.

Philippe DROUIN

## MEMBRES DU CONSEIL AU 1er OCTOBRE 1978

B U R E A U

Président	MONTEILS Jean-Pierre
Vice-Président	DECOBERT Michel
" "	SAUTEREAU DE CHAFFE Jacques
Secrétaire Général	DUCHENE Maurice
Secrétaire-adjoint	DEBARBIEUX Eric
Trésorier	DAIROU Daniel
Trésorier	BOU Claude

1 - DELEGUES REGIONAUX (élus sur le plan régional)

78 A - ROUCHEUX Daniel (coopté le 24.3.79)  
 78 B - AIME Gérard, 1 rue de l'Epitaphe 25000 BESANCON  
 78 C - GAILLETTE J. P. 484 avenue, d'Amnecy Apt 83 73000 CHAMBERY  
 77 D - FRANCO Alain Lotissement Le Gabre 83480 LE PUGET/ARGENS  
 78 E - DUREPAIRE Patrick 21 rue Messager 30000 NIMES  
 76 F - BOU Claudé La Fourestole Cambon 81000 ALBI  
 75 G - MULCEY Roger Ecole Maternelle 24430 RAZAC S/ISLE  
 77 H - GAZAUD Bernard 20 rue des Cressomniers 16000 ANGOULEME  
 77 J - SAUTEREAU DE CHAFFE J. 72 rue G. d'Estouteville  
 76 K -  
 75 L - PREVOT Daniel (coopté le 24.3.79)  
 78 M - AJALBERT Patrick 20 rue de la Rollandie 15100 SAINT FLOUR

2 - MEMBRES (élus sur le plan national)

78 - DEBARBIEUX Eric LABRYLE POET LAVAL - 26160 LA BEGUDE DE MAZENC  
 78 - DAIROU Daniel 16 allée des Bois 78460 VERNEUIL S/SEINE  
 78 - MONTEILS Jean-Pierre VIC 30190 STE ANASTASIE  
 77 - ANDRIEUX Rémy 12 rue Joseph Renaut 69008 LYON  
 77 - DECOBERT Michel 123 Boulevard Carnot 47000 AGEN  
 77 - ORSOLA Jacques, 42 route d'Espeluche 26200 MONTELLIMAR  
 76 - DUCHENE Maurice, 6 rue de Nimes "Le Plein Ciel" 31400 TOULOUSE  
 76 - PELISSIER R. SEVERAC L'EGLISE 12310 LAISSAC  
 76 - FABRE Guilhem, 21 rue Colbert - 30000 NIMES

3 - PRESIDENT D'HONNEUR : MARCHAND G. 229 rue du Faubourg St Honoré 75008 PARISIV - DIRECTEURS DES GRANDES COMMISSIONS

- ENSEIGNEMENT - FRACHON Jean-Claude Rue de l'Eglise COLONNE 39800 POLIGNY  
 - PUBLICATIONS : BORDIER Bernard Apt 55 Bât B La Grand'Font 16000 ANGOULEME  
 - SECOURS : RIAS Pierre 62 cours Charlemagne 69002 LYON  
 - SCIENTIFIQUE & CULTURELLE : MONTEAU R. Square La Pauline Bt 12 C  
 13009 MARSEILLE

V - COMMISSIONS (autres)

- GRANDES EXPEDITIONS SPELEOLOGIQUES FRANCAISES : COURBON Paul  
 20 rue Peyre Ferry - 83200 TOULON  
 - BIBLIOTHEQUE : SIBILLE Francis 21 Villa Biron 93400 ST OUEN  
 - FICHIER : LAURENT 21 av. Maurice Ravel 69140 RILLIEUX  
 - PROTECTION DES CAVERNES : RAYNAUD Claude 32 rue de la Chevalière 81200 MAZAMET  
 - PLONGEE : ANDRES Daniel 9 rue Henri Barbusse 38400 FONTAINE  
 - REFUGES ET CENTRES : BRUN Robert Villa "El Karim" Quartier St Pierre 84500  
 BOLLENE  
 - SOUTÈME : ORSOLA Jacques : 28 quai St Vincent 69001 LYON.

## DELEGUES ET RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX F.F.S.

1 - DELEGUES DEPARTEMENTAUX (départementaux dont le C.D.S. est reconnu par la F.F.S.)

- 01 - AIN PIROUD Philippe Le Las : Coupé 01000 MONTAGNAT
- 04 - ALPES LANGUILLE A. Quartier de Trécastel 04220 STE TULLE
- 05 - ALPES (Hautes) ARTHAUD Gilbert rue du Séminaire 05700 BERRES
- 06 - ALPES Marit. CANTELAUBE René 6 rue Gros de Capeu 061000 NICE
- 07 - ARDECHE ESCRIBANNO Jacques 24 cité Gillet 07000 LA VOULTE/RHONE
- 09 - ARIEGE WAEL L.B. 23 rue François Laguerre 09400 PARASCON
- 11 - AUDE LARREGOLA R. 1 rue de l'Industrie 11000 NARBONNE
- 12 - AVEYRON
- 13 - Bches RHONE BAUDET M.J.C. Allauch 5 ch. Gueridon 13190 ALLAUCH
- 15 - CANTAL USSE 61 Boulevard Anthony Joly 15000 AURILLAC
- 17 - CHARENTE Mme OLIVET 10 Boulevard Joffre 17390 LA TENBLADE
- 19 - CORREZE SERVIERES J. PALAINGES 19190 BEYNAT
- 20 - CORSE
- 21 - COTE D'OR CAUMARTIN Victor 12 Boulevard de la Marne 21000 DIJON
- 24 - DORDOGNE GUICHARD Francis Ecole St Martial 24250 DOMME
- 25 - REILLE Pascal 1 rue Froidière 25290 ORLANS
- 26 - AVIOTTE Serge La Sablière quartier Beuthéac 07 LE TELL
- 27 - EURE
- 30 - GARD LACROIX 342 chemin de Ronde du Mont Daplan 30000 NIMES
- 31 - GARONNE Hte BECHIN Michel 1111 Avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE CEDEX
- 32 - GERS BROUARD 3 rue Dupouy 31700 LESTOURNE
- 34 - EBRAULT RAYNAUD C. 38 Rue de la Chevalière 81200 NARBONNE
- 38 - LIERE BOHEC Gilbert route d'Uriage 38230 VIZILLE
- 39 - JURA PROPONET Christian 17, rue du Piémont 25000 BESANCON
- 46 - LOT ABAD route de la Gare 46100 FIGEAC
- 47 - LOT & GARONNE BENEDELOUN "Meric" 47000 FOULAYRONNES
- 48 - LO JERE MAURIN Yves 3 rue de l'Epine 48000 MENDE
- 54 - LORRAINE & MOSELLE SCAPOLI R rue Rousseau 54400 LONGVY HAUT
- 59 - NORD HEUGBAERT 894 rue de la République 59100 ROUBAIN
- 64 - PYRENEES ATL. PELLETIER J.P. 2 rue Monseigneur Capo Apt 7 64000 PAU
- 65 - PYRENEES Htes DOUAT Michel Louprier route Lahomcade 64560 NONHEIN
- 66 - PYRENEES Orientales MIR rue J. Berry 66600 RIVESALTES
- 69 - RHONE RIGALDIE Ch. 47 rue Franklin 69002 LYON
- 70 - SAONE Hte REGARD LONGEVILLE 70700 GY
- 73 - SAVOIE BOUVIER Isabelle 21 rue des Tilleuls Barberaz 73000 CHAMBERY

74 - SAVOIE HAUTE BAUJON J.P. 55 chemin des Fins 74000 ANNECY  
 76 - SEINE Mme CREVON 7 place des Lemurés 76100 ROUEN  
 78 - YVELINES PERIN Gérard 9 rue du Port Royal 78190 TRAPPES  
 79 - DEUX SEVRES POISSOU Ph. Les Champs de Chavagné 79260 LA CRECHE  
 81 - TAIN CALVET J.P. 8 rue des Nyosotis 31700 BLAGNAC  
 82 - TAIN/GARONNE SABATIER Jacques 350 route d'Albi 82000 MONTAUBAN  
 83 - VAR TAINPON Hervé Carrière du Tunnel 83270 ET CYR  
 84 - VAUCLUSE PENNE Patrick 110 route d'Avignon 84320 ENTRAIGUES  
 86 - VIENNE MORLAND A. 4 cité des Peupliers 86000 POITIERS

## II - RESPON. APRES DEPART. EN TAUX

02 - AISNE COURET B. H.L.A. les Cartures 5 rue du Catelet Bt BM 14 02120 GUISE  
 10 - AUBE MARIETTE Jacques 8 rue du Champ du Faux Villery 10300 BOUILLY  
 14 - CALVADOS HAUVEL François 2 impasse du lieu Rocquet 14130 PONT L'EVESQUE  
 16 - CHARENTE HERBRETEAU Eliane 169 rue de Clerac à Sillac 16000 ANGOULEME  
 18 - CHER LANGLOIS D. 42 rue des 2 ponts 45000 ORLEANS  
 28 - Eure ET LOIR CHASSIER H. 40 avenue de Chateaudun 41000 BLOIS  
 33 - GIRONDE PERNERIE J.P. 33760 ESCOUSSANS  
 36 - INDRE GAY F. Rés. Marceau 28 rue du 11 Novembre La Riche 37000 TOURS  
 37 - INDRE/LOIRE  
 41 - LOIR ET CHER CHASSIER H. 40 avenue de Chateaudun 41000 BLOIS  
 42 - LOIRE DEREU 46 Boulevard des Forges 42100 ST ETIENNE  
 43 - LOIRE HAUTE BRIGIER J.M. 103 avenue Foch 43000 LE PUY  
 44 - LOIRE ATLANT. LEROY J. 11 rue de l'Indre 44000 NANTES  
 45 - LOIRET LANGLOIS D. 45 rue de la Prairie 45000 ST JEAN DE BRAYS  
 49 - MAINE/LOIRE VERGER Raymond Ilot St Michel G 4 entrée B 49000 ANGERS  
 51 - MAYENNE CHARPENTIER 14 rue Lauraux 51100 REIMS  
 52 - MAYENNE HAUTE H; le Président de l'A.S.M.M 52 rue Ch Lucot 52100 ST DIZIER  
 53 - MAYENNE VEILLEPEAU R. L'Eglise de la Roche 53570 CONNER  
 61 - ORNE HAIX F. 50 rue de Hessei 61100 FLERS DE L'ORNE  
 62 - PAS DE CALAIS LYVEN 31 place Victor 62500 ST OMER  
 68 - H UT RHIN BROUILLARD J.P. 5 rue des Sapins Haespach le Haut 68640 WALDIGHOFFEN  
 71 - SAONE ET LOIRE BONNETFOI Frédéric  
 72 - SARTHE VAUQUELON E. Rés. Verte 4 rue F. Branly 72000 LE MANS  
 75 - SEINE ROUCHEUX M. 9 rue Regnault 75013 PARIS  
 88 - VOSGES CORDIER Lucien 2 rue du Grand Pré 88260 DARNEY  
 89 - YONNE SOUCIET Gilles 11 rue Cassin 89100 SENS  
 92 - HAUTS DE SEINE QUIHOT 1 rue Victor Hugo GENEVILLIERS  
 93 - SEINE ST DENIS MOINEAU Raymond 192 rue F. Marcel 93170 BAGHOLET  
 94 - VAL DE MARNE LOBET CH, 75 rue Jean Jaurès 94500 CHAMPIGNY  
 95 - VAL D'OISE HECK Phillippe 96 rue de la Faisanderie 75116 PARIS

SPELEO SECOURS FRANCAIS
-------------------------

## ORGANIGRAME

1978

- Directeur : Pierre RIAS  
61 cours Charlemagne - 69002 LYON
- Directeur Adjoint : Robert DURAND  
601 rue du Berthillet 73000 CHAMBERY
- Conseillers :
- stage : Georges HERBACH - CHORANCE  
38680 PONT EN ROYANS
- Médicaux : France GUILLAUME, 15 chemin A. Didier  
38700 LA TRONCHE
- Désobstruction : Claude BOU La Fourestole Cambon 81000 ALBI  
Explosifs
- Matériel : Robert COURBIS, 5 Val de l'Olivet  
PONT D'UCHEL 07200 AUBENAS
- Plongée : Daniel ANDRÉS, 9 rue Henri Barbusse  
38400 FONTAINE
- Assurances : Michel DECOBERT, 125 Boulevard Carnot  
47000 AGEN

Conseillers Techniques Nationaux

Pierre RIAS, 62 Cours Charlemagne - 69002 LYON  
Maurice DUCHENE, 105 rue Bonnat "Le Floréal" 31400 TOULOUSE  
Jean FRACHON, Rue de l'Eglise COLCHERE 39800 POLIGNY  
Yves AUCANT, 144 F rue de Belfort - 25000 BESANCON  
Ruben GOMEZ - 64560 LICQ  
Albert OYHANCABAL "Le Paradis" - 38680 PONT EN ROYANS  
Robert DURAND, 601 rue du Bertillet - 73000 CHAMBERY ZUP  
Patrick PENNEZ, 110 route d'Avignon - 84320 ENTRAIGUES  
Michel DOUAT Le Louprier Route de Lahomaade - 64360 HONEIN  
Jacques ORLOLA, 12 Boulevard des Brotteaux E.F.S. 69006 LYON



## S P E L E O S E C O U R S F R A N C A I S

## CONSEILLERS TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX

(liste provisoire, en attendant le document officiel du S. Secours F)

REGION A (Ile de France)

37 - INDRE ET LOIRE VAUMORON H. 11 Mail David d'Angers Rives du Cher 37000 TOURS  
 41 - LOIR ET CHER BRAQUENONT A., 9 rue du Puits Chatel - 41000 BLOIS  
 78 - YVELINES PERIN Gérard, 9 rue du Port Royal 78190 TRAPPES  
 89 - YONNE MAINGO NAT G. - 89800 CHABLIS Tél. 53.10.29  
 94 - VAL DE SEINE DUBOIS J.Y. 15 avenue N. Thorez 94500 CHAMPIGNY Tél. 706.27.16

REGION B (Bourgogne Franche Comté)

21 - COTE D'OR Dr CASIM 3 Place St Bernard - 21000 DIJOIN Tél. 32.45.57  
 25 - DOUBS AUCAMT Yves - 144 F rue de Belfort - 25000 BESANCON  
 39 - JURA FRACKON J.C. rue de l'Eglise COLONNE - 39800 POLIGNY  
 58 - NIEVRE Rattaché à l'Yonne  
 68 - HAUT RHIN WALY, 43 Bd. Wallach - 68100 MULHOUSE  
 70 - HAUTE SAONE REGARD J.P. - 70700 LONGEVILLE  
 90 - TER. DE BELFORT EHINGER, 56 rue Poltz - 90000 BELFORT

REGION C (Rhône Alpes)

01 - AIN PAYARD Michel 10 allée des Mouettes - 01000 PEPOMNAS  
 07 - ARDECHE ODDES H. "Le Panoramic" Rue Dr Pargoire - 07200 AUDENAS  
 26 - DROME AVIOTTE S. La Sablière Quartier Bauthéac - 07400 LE TEIL  
 38 - ISERE OYHANCABAL A. Le Paradis - 38680 PONT EN ROYANS  
 69 - RHONE Pierre RIAS 62 cours Charlemagne - 69002 LYON  
 73 - SAVOIE DURAND R. 601 rue du Berthillet 73000 CHAMBERY SUP  
 74 - HAUTE SAVOIE ESPINASSE J.C. 88 rue de la Plaine - 74000 ANNEY

REGION D - (Provence Côte d'Azur)

04 - ALPES Hte PROVENCE LANGUILLE Quartier de trécastel - 04220 SAINTE TULLE  
 05 - HARTHAUD Gilbert rue du Séminaire - 05700 SERRES  
 06 - ALPES MARITIMES CANTELAUBE R. 6 rue du Cros de Capei - 06100 NICE  
 13 - BOUCHES DU RHONE GANALENI, 14, A. Gerne Verte - 13117 LAVERA  
 83 - VAR ZINCK Richard Le Fréjean 83320 CARQUEIRANNE  
 20 - CORSE ZAFRILLA 1 rue Major Lambroschini - 20000 AJACCIO  
 84 - VAUCLUSE PENEZ P. 110 route d'Avignon - 84320 ENTRAIGUES

REGION E (Languedoc Roussillon)

- 11 - AUDE CLOTTES P. Ecole de la Cité - 11000 CARCASSONNE  
 30 - GARD LANDRY Pierre Impasse R. Schuman Clos d'Orville - 30000 NIMES  
 34 - HERAULT AIN Gilbert Lou Cap Dou Mail-Bât 58 Bl av. de Louisville  
 34000 MONTPELLIER  
 66 - PYRENEES ORIENTALES FONT Michel, 35 rue de Taulis - 66000 PERPIGNAN  
 40 - LANDES

REGION F (Midi Pyrénées)

- 09 - ARIEGE MAIL L. 23 rue F. Laguerre - 09400 TAPASCON  
 12 - AVEYRON PELISSIER R. SEVERAC L'EGLISE - 12310 LAISSAC  
 31 - HAUTE GARONNE DUCHENE Maurice 105 rue Bonnat "Le Floréal" 31400 TOULOUSE  
 32 - GERS CURCO V. Rés. Porthos Bt A N° 537 ZUP des Gurros 32000 AUCH  
 46 - LOT COUSTOU J.C. 21 av. Louis Hazet 46500 GRANAT  
 65 - HAUTE PYRENEES VIGIEAU B. 41 résidence Roussel - 65800 AUREBILHAN  
 81 - TARN BOU Claude La Fourestole Cambon - 81000 ALBI  
 82 - TARN ET GARONNE MOLINA Manuel 3 rue W. Chruchill - 82000 MONTAUBAN

REGION G - (Aquitaine)

- 24 - DORDOGNE NIELSEN Eugues Pisciculture SIPEUIL - LES EYLIES DE TAYAC  
 24000 PERIGUEUX Tél. (16) 53.29.12  
 33 - GIRONDE CHEVET B. 22 rue Neuve - 33600 PESSAC ALOUETTE  
 47 - LOT ET GARONNE BARREROUN G. MERIC 47000 FOULAYRONNES/AGEN  
 64 - PYR. ATLANTIQUE Ruben GOLES - 64560 LICQ

REGION H (Ouest)

- 16 - CHARENTE RIDOUIN G. 87 rue H. Bellamy - 16000 ANGOULEME  
 86 - VIENNE THIBAUT Institut J. Trives rue des Feuillants 86000 POITIERS  
 79 - DEUX SEVRES POUSSON Philippe Les Champs de Chavagné - 79260 LA CRECHIE

REGION J (Normandie)

- 14 - CALVADOS + 50 BOUCHARD J. 2 rue Paul Langevin - 14000 CAEN  
 et 61 rattaché au 14  
 76 - SEINE MARITIME CREVOIN J. 7 place des emmurés - 76100 ROUEN  
 + 27 rattaché au 76

REGION K (Nord Ardennes)

- 08 - ARDENNES BOUILLON Alain 19 av. Carnot - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
 51 - MARNE Rattaché à la Meuse et Ardennes  
 59 - LEDUC Michel (NORD) 1 rue Bailleux S 014 - 59000 LILLE

REGION L (Alsace Lorraine)

- 54 - Meurthe-Moselle LAUTAR J. 177 rue Lucien Galtier - 54410 LANEUVESVILLE NANCY  
 55 - MEUSE DESCARLES F. - 55000 ROBERT ESPAGNE  
 57 - MOSELLE GAMET P. Ville sur Consances - 55120 CLERMONT EN ARGONNE  
 88 - VOSGES CPERMER - 88260 DANNEY Tél Dom : 050 Trav. 90.02.17

REGION M (Auvergne Limousin)

- 63 - PUY DE DOME TRELY, 62 av. Léon Blum - 63000 CLERMONT FER LAND Tél. 91.

INFORMATIONS de la COMMISSION PHOTO Fédération Française de Spéléologie  
(Gérard POULET mars 1979)

Délégués régionaux Photo

La mise en place s'effectue lentement, voici la liste actuelle ;

Région A Patrick DARPEIN La Cocane 78350 LES LOGES EN JOSIAS.  
Région B Henri DELORTIER Rue Joseph Briet 25000 BESANCON  
Région C Marie-Anne GIBERT ACHE 44 rue Ste Geneviève 69006 LYON  
Région E Jean BANCILLION LE LIGES 48100 MARVOJOLS  
Région F Catherine MARGENT La Jeuzillée Frejairolles 81000 ALBI  
Région G GUICHARD Ecole de St Martial 24260 DOULE  
Région H Guy FONTAINE Chez MARGERY Rue de Saintonges 86210 BOIREUIL MATOURS  
Région M François CONDUTIER Route du dolmen 15100 ST FLOUR

Restent à pourvoir les régions ; D.J.K.L..... j'attends les bonnes volontés.....

Rôle des D.R. photo

Essentiellement de promouvoir l'activité photo-spéléo, principalement par la mise en place de stages photo d'initiation, permettant en suite logique d'envisager différentes activités ; exposition, projections, concours photo, sorties safari photo etc.....

Ou le deuxième souffle du flash magnésique

Que les photographes "magnésiques" se réjouissent les beaux jours de l'ampoule ne sont pas encore terminés ; suite à l'accord passé avec Sylvania nous pouvons espérer un approvisionnement constant en ampoules de moyenne et grande puissance, seule la régularité de commande de la Commission photo garantira la fourniture. Les types sont différents tout en étant moins variés, mais l'éventail couvre toutes les possibilités ; il n'y a plus d'ampoule bleues uniquement des blanches 3 800 ° K, avec un film tungstène 3200 ° K utiliser un filtre 81 BF ou 81 C, avec un film lumière du jour utiliser un filtre 80 C.

Ampoules de grande et moyenne puissance.

Type "3", Nombre-guide 130 à 50 asa, synchro 1/30e, culot E 27.

M 3, Nombre-guide 80 à 100 asa, synchro 1/30e,

Prix.

- P.F 33 ; 150 Fr la boîte de 6 ampoules + Port (1)
- Type "3" ; 75 Fr la boîte de 10 ampoules + port
- M 3 ; 150 Fr le carton de 10 blisters de 12 ampoules + port

Il n'est pas possible de détailler, groupez vous vous réduirez les frais de port Joindre impérativement le règlement à la commande y inclure le port.

Rectificatif

Dans Spélunca 4/78 page 182, colonne de gauche, Coop-Photo, 4e § ... lumière du jour : 81 C ou 81 D il faut lire 80 C ou 80D.



Un modèle spécial pour la spéléo est disponible en petite quantité à la Coop-Photo, ses dimensions 8 cm X 2cm la rendent pratique.

Ces caractéristiques sont intéressantes ; réglable en sensibilité elle déclenche à l'acétylène et jusqu'à plus de 40 m !... alimentation pile de 9 volts, led de contrôle. Des délais de livraison sont à prévoir car la fabrication est artisanale, coût 100 Fr + port (7Fr20 + recommandation éventuelle 6Fr 50) joindre le règlement total à la commande. Le même fabricant prépare un flashmètre spéléo ; la révolution en photo souterraine !

#### Prévisions de stage photo

Initiation en Week-end à VEDENE 84 courant MAI 79

Séminaire photo National pour Pâques 79 dans le Gard 30 ; niveau élevé, nombre de place limité, sur 4/5 jours.

Il serait bon que chaque D.R. Photo organise sur sa région un Week-end ou stage photo que surtout il le fasse savoir suffisamment à l'avance.

Articles photo, analyse critiques, petites annonces.

Il est nécessaire qu'à chaque Spélunca la rubrique photo soit alimentés.

#### CONGES-CADRE JEUNESSE

#### IMPORTANT

circulaire ministérielle du 5 MARS 1979 (S/DAS/2 n° 04 372)

Je tiens à vous apporter des précisions en ce qui concerne la loi Congé Cadres Jeunesse du 29 décembre 1961 et la participation de jeunes travailleurs salariés aux stages de formation de cadres et d'animateurs pour les activités physiques, sportives et de plein air.

#### DISPOSITIONS GENERALES

Le congé est accordé, une fois par an, à tout salarié ou apprenti âge de moins de 25 ans, à condition que la demande en soit faite à son employeur au moins avant la date d'ouverture du stage.

L'accord de l'employeur, qui peut être différé dans certains cas prévus par la loi, est certifié par une attestation du modèle joint en annexe, que l'intéressé doit remettre à la personne chargée de la direction du stage.

Il est à noter cependant qu'une dérogation d'âge peut être accordée, à titre exceptionnel et pour une fois seulement, à des stagiaires de plus de 25 ans, pouvant justifier d'une activité de trois ans au moins en tant qu'animateur dans la spécialité faisant l'objet du stage.

Tous les stages habituels de formation ou de perfectionnement de cadres ou éducateurs se terminant par un examen de contrôle et inscrits aux calendriers du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, qu'ils soient nationaux ou régionaux et se déroulent dans les Etablissements nationaux ou régionaux de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ou à l'extérieur de ces établissements, sont accessibles aux bénéficiaires des dispositions prévues par cette loi, à condition d'être organisés par une Fédération agréée à cet effet ou confiés par ses soins à l'une de ses ligues ou à l'un de ses Comités.

Par contre, ne peuvent en aucun cas ouvrir droit au congé intéressé, les stages d'entraînement ou de perfectionnement d'athlètes ainsi que le temps nécessaire à la participation à une compétition.

#### DISPOSITIONS FINANCIERES SPECIALES APPLICABLES AUX STAGIAIRES EN SITUATION DE CONGE NON REMUNERE

Des crédits prévus au budget du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs permettent d'accorder une aide financière aux stagiaires en situation de congé non rémunéré. A cet effet, dans la limite de sa dotation, la Direction des Sports versera à votre Fédération après accord préalable sur les stages envisagés une subvention forfaitaire par stagiaire : à savoir :

- dans le cas d'un stage extérieur aux établissements du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs 500 F par stagiaire ainsi répartis :
- 250 F à reverser au stagiaire,
- 250 F restant à la disposition de la Fédération à titre de participation aux frais de stage.



Compte rendu détaillé de la réunion du COMITE  
E.F.S  
à LYON, les 18-19 Novembre 1978.

\* Rappel de l'ordre du jour (au verso)

\* En Annexe

1. Convocation Réunion du Comité
2. Compte-rendu d'activités des correspondants régionaux EFS 1978.
3. Composition 1979 du Comité EFS
4. Projet de Budget prévisionnel EFS 1979
5. Calendrier EFS 1979 Stages nationaux
6. Calendrier d'activité EFS 1979
7. Tableau des rencontres EFS prévues en 1979
8. Liste des brevetés intéressés, pour encadrer des stages en 1979
9. Liste des responsables de stages EFS 1978

\*

\* Un compte rendu sommaire de la réunion à été rédigé pour Spélunca (N° 4 - 1978) et INFO-EFS (n° 6 janvier 1979).

Participants

: Michel LETRONE ; Georges NARBACH ; Robert BOUILLON  
(invités)  
\* Jean-Claude FRACHON ; Claude SERRET ; Rémy ANDRIEUX ;  
Marcel MEYSSONNIER (direction EFS 1978)  
\* Christian PROPONET ; Gilles LINGER ; Charles PIN ; Mich  
el SOULIER ; Eric de VALICOURT ; Philippe VIRCOLLAUD ;  
François LAURENT (correspondant EFS)  
\* Claude BOSSE ; Maurice CHIRON ; Pierre RIAS (instructeurs),  
\* Bernard PIART ; Marie-Anne GIBERT ; Gérard DUCLARK ;  
Jean-Louis COCHARD ; Jacques ORSOLA (collaborateurs EFS)

Excusés : Claude BOU (Trésorier FFE) ; Yves AUCANT ; Christian DODELIN ; Roland  
PELISSIER ; Jean-Michel HERCOURT ; Gilbert GROS.

Absents : François MUNIER ; Bernard BOUSCHET (démissionnaire) , Théo MATTEUDI.

=====

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vérification du quorum-présentation.
- 2 - Composition du Comité E.F.S 1979 Vacances de certains postes de correspondants E.F.S.
- 3 - C.R sommaire des assises fédérales et du conseil du 1 x 1978
- 4 - Bilan financier E.F.S au 20. x 78 (cf. dossier remis aux participants)
- 5 - Budget E.F.S. 1979 dans le cadre du budget fédéral (cf. dossier)
- 6 - Adoption des nouveaux textes : initiateur - instructeur
- 7 - Fonctionnement du centre national du Font d'Urle en 1979
- 8 - Calendrier des stages nationaux (1979)
- 9 - " " " régionaux et départementaux 1979.
- 10 - Publication du calendrier 79 et des nouveaux textes (Spélunca, info-efs...)
- 11 - Réalisation d'une plaquette sur l'enseignement de la spéléologie (dossier-CRIDOC ?)
- 12 - Info-efs ; bilan ; projets
- 13 - Les centres de spéléologie, ou à vocation spéléologique
- 14 - Services de placement 1978, Bilan d'activité sur le Vercors.
- 15 - Validation des brevetés 1979 ; la CADDIS
- 16 - Matériel E.F.S.
- 17 - C.R des stages été 1978

## ADDITIF(questions diverses adressées à la direction E.F.S)

- 18 - Rôle de l'E.F.S rôle politique des correspondants régionaux et collaborateurs (représentativité vis à vis des fédérés et vis à vis de l'extérieur)
- 19 - Politique E.F.S-S.S.F vis à vis des organismes d'état à "vocation secours".
- 20 - Qualification spéléologique politique fédérale.
- 21 - Proposition licence d'accueil FFS.
- 22 - Spelunca spécial karstologie - vœux E.F.S
- 23 - Recommandations de la F.F.S spéléologie et sécurité (groupe d'étude à constituer).
- 24 - Constitution du Comité E.F.S modifications (groupe d'étude à constituer).

\*\*\*\*\*

- 1/ Jean-Claude FRACHON, directeur de l'E.F.S présente en début de séance Michel LETRONE, Georges MARBACH et Robert BOUILLON qui ont été les précédents directeurs et directeurs adjoints de l'E.F.S et qui ont bien voulu assister à la présente rencontre.

Afin de vérifier le quorum et pour une présentation mutuelle des participants un tour de table est effectué. Un certain nombre de membres du Comité E.F.S se sont excusés ; et des collaborateurs nationaux et responsables de stages 1978 invités n'ont pu se libérer et ont adressé leurs remarques sur les sujets à débattre.

- 2/ La Composition du Comité E.F.S pour 1979 est de suite abordée :

On note ainsi un certain nombre de problèmes à résoudre rapidement :

- \* au niveau direction E.F.S, un seul changement : Jean-Claude FRACHON a été de nouveau élu directeur par le conseil fédéral, mais Claude BOU s'étant présenté et ayant été élu Trésorier adjoint de la FFS, il remplace de fait Remy ANDRIEUX au poste de trésorier E.F.S
- \* Plusieurs modifications intérieurement au niveau des correspondants régionaux
- \* Christian PROPONET (B) ; Charles PIN (D) ; Michel SOULIER (F) ; Eric de VALICOURT (G) ; et François LAURENT (M) restent en poste (5 correspondant sur 12)
- \* Pas de nouvelle de François MUNIER (A)
- \* Gérard DUCLAUX a quitté la région Rhône-Alpes ; Gilles LINGER s'est proposé pour le remplacer lors de la précédente réunion du Comité Régional et a été élu. Le Comité E.F.S extérieure en vote.

\* Bernard BOUSCHET (région E) a donné sa démission et le délégué régional (Patrick DUREPAIRE) a signalé que bien que le problème ait été évoqué en réunion régionale il n'y a pas eu de candidature.

\* Bernard GAZAUD (région H) avait signalé depuis 2 ans son souhait d'être remplacé par Jacques BOURGANEL ; ce dernier depuis un an faisant en fait fonction de correspondant. Ne pouvant plus assurer cette responsabilité, il a proposé,



E.F.S. EXTREMEMENT PROPOSITION.

\* Christian DODELIN a quitté la région Normandie et Patrick LESAULNIER devait en principe le remplacer ; ce dernier demenageant peut-être et n'ayant pas répondu au courrier E.F.S., le poste de correspondant J reste vacant.

\* Le poste de correspondant pour la région K est toujours vacant ; Robert BOUILLON est d'accord pour en assurer l'intérim (boîte à lettre) et essayer de pourvoir à ce poste un breveté de la région intéressé.

- Le poste de correspondant pour la région L reste vacant depuis le départ de Patrick GAZEL.

- Il n'y a pas de modification demandée pour les 4 brevetés "instructeurs" qui sont désignés par le directeur E.F.S.

\* Quorum :

13 (puis 14 du fait d'une arrivée tardive) membres du Comité E.F.S étant présent sur 20 des décisions pourront être valablement prise.

\* Collaborateurs nationaux :

- Marie-Anne GIBERT remplace Yvette BOUVET dans le cadre des relations avec la Commission scientifique.

- Théo MATTEUDI a signalé à nouveau qu'il souhaitait qu'un breveté intéressé plus jeune poursuive le travail entrepris, tout en restant disponible au niveau E.F.S.

- Rémy ANDRIEUX est au titre de conseiller fédéral et ex-membre du Comité E.F.S. chargé par l'E.F.S de représenter la fédération aux instances nationales de la Mission du Plein Air et de la Commission Consultative Nationale du Plein-Air du Ministère de la Jeunesse et des Sports).

- Le poste de coordinateur de stage régionaux secours me semblant pas être indispensable vu le petit nombre de stage, celui-ci, après avis favorable de Roland PELISSIER est supprimé.

-- Les secrétaires des Commissions Permanente, non membre du Comité E.F.S figureront dans la liste des collaborateurs nationaux.

\* Composition du Comité E.F.S

On note qu'un grand nombre de membres du Comité E.F.S sont nouveaux et ont droit de malgré une moindre connaissance des problèmes E.F.S ; Il y avait lieu de rechercher un remède à cet état de fait : En effet on court le risque que des brevetés entièrement nouveau deviennent majoritaires et d'une année sur l'autre modifient totalement l'orientation politique du Comité E.F.S

- il serait souhaitable de structurer un groupe de travail

- recherche à faire au niveau de la pondération du droit de vote

- modification du Comité E.F.S et introduction possible de responsables de stage (modification du règlement intérieur) ?

- quel est le rôle réel du correspondant E.F.S ? Bien souvent ce sont des spéléos élus ou proposés par des régions car il n'y a pas de candidat

- G MARBACH pense qu'il serait peut-être possible d'accueillir les "nouveaux" d'une meilleure façon (mise au courant préalable). personne ne se propose pour étudier ce problème.

3/ Compte rendu des assises fédérales et du conseil F.F.S d'automne

Marie Anne GIBERT, Jean-Claud FRACHON et Marcel MEYSSONNIER qui ont participé à cette rencontre de 4 jours et au conseil donnent succinctement les informations intéressant l'E.F.S :

- proposition de relation plus suivie avec le milieu scientifique.

- étude de modifications des statuts F.F.S (le découpage strict selon les structures académiques proposé par l'E.F.S. a été adopté.)

- problèmes financiers F.F.S

On trouvera les détails dans les comptes rendus détaillés des assises fédérales qui doit être largement diffusé + le projet de l'E.F.S concernant les 3 niveaux de brevets a été adopté à l'unanimité par le conseil (avec accord pour modification possible de détail lors de la réunion présente du comité E.F.S).

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour qui est "surchargé", Jean-Claude FRACHON signale certains joints qu'il fait débattre immédiatement pour un meilleur déroulement des débats :

1- points prioritaires à débattre ; en fonction du temps disponible (8 heures).

a- Le problème des finances E.F.S et F.F.S pour 1979

b- Les textes des brevets 1979

e- Le calendrier des stages 1979

d- Questions pouvant être limités dans le temps

à noter qu'à 19 heures les 2 films acquis par l'E.F.S seront projetés.

2- vote à l'issue des débats : c'est la réunion du Comité E.F.S 1978 donc ce sont les membres du Comité E.F.S 78 qui voteront.

Les collaborateurs nationaux ne votent pas, mais ont une voix délibérative. Il y aura donc 15 votants : le quorum représentant la moitié des membres du Comité E.F.S réel (compte tenu de postes non pourvus : 3-4 correspondant régionaux) serait 9.

#### 4/ Bilan Financier E.F.S au 1.11.1978

Ce bilan a été préparé par Gilbert GROS ; il est commenté par Marcel Meyssonnier et on trouvera le détail en annexe :

- le gros problème est que nous avons des rentrées d'argent sûres pour l'année 1978 qui n'arriveront qu'en 1979 (bien que prévues à rentrer sur 1978).

. nous avons plusieurs factures urgentes à régler (CRESPE-  
Voiron 7000 F et régie de Font d'Urle 22000 F).

. Nous n'avons plus d'argent en caisse actuellement pour régler ces dépenses.

. La trésorerie fédérale n'a plus d'argent et ne peut :  
. ni régler à l'E.F.S des sommes dues par d'autres commissions, sur d'autres budgets (2200 F + mois saisonniers).

. ni faire l'avance qu'elle consentait habituellement pour régler les factures avant la réception des subventions E.F.S

Il semble que les recettes supplémentaires reçues par la Fédération et quoique non budgétisé pour 1978 ont déjà été dépensé au niveau du siège fédéral et que l'on ait oublié de garder une certaine avance pour les besoins habituels de l'E.F.S.

#### 5/ Budget E.F.S 1979 dans le cadre du budget fédéral

Jean-Claude FRACHON présente le budget E.F.S. 1979 qui a été rédigé par la direction E.F.S et adressé au trésorier F.F.S en août.

Le projet du budget fédéral n'a pas été accepté par le conseil car il n'était pas en équilibre ; le budget E.F.S est donc de fait non accepté, il prévoyait pour 295.000 F de recettes (dont un apport FFS + mois saisonniers de 90.000 F) et 295.000 en dépense. En sus une dotation F.F.S exceptionnelle pour achat de mobilier (10.000 F) avait été demandé hors budget E.F.S

En fin de conseil, un nouveau projet de budget a été établi pour quelques uns et voté sans que quorum soit atteint : le budget E.F.S avait été ramené à 200.000 F (dépenses) pour 152.000 F (recettes), ce qu'est tout à fait irréaliste.

Plusieurs attitudes peuvent être proposées face à cette situation :

- ou bien on gère la pénurie : ce n'est pas possible au niveau E.F.S puisque nous devons engager des actions pour obtenir de l'argent (que ce soit de la part des stagiaires ou vis à vis de l'extérieur)

- les actions menées par l'EF.S. sont estimées à 300.000 F en 1979, et il faut donc trouver des recettes quelque part.

Diverses propositions sont faites :

\* Pour éviter que de tels problèmes se renouvellent chaque année, il faut demander que la comptabilité E.F.S soit entièrement indépendante et faite par le secrétariat E.F.S l'enveloppe financière globale propre à l'E.F.S doit être versée le plus rapidement possible sur son compte (seule la gestion salaires et charges est engagée par la F.F.S et il y a régularisation en fin d'année cela me permet de toute façon pas d'avoir une avance, fond de roulement, nécessaire pour clore le budget en fin d'année.

\* On pourrait économiser sur 1979 les 10.000 F de fournitures de bureau et les 15000 de matériel E.F.S;

\* C'est au niveau fédéral de gérer de façon équilibrée la fédération, et donc avoir le fond de roulement nécessaire à la bonne marche de l'E.F.S.

\* Il y a des possibilités d'accroître les recettes E.F.S, des sources nouvelles de financement sont à trouver.

\* Les régions et les départements (qui touchent des subventions pour la formation de cadres et les conseillers) pourraient participer aux dépenses engagées aux stages.

\* Il ne faut pas tenir compte du budget théorique établi à Vesoul (200000 F) puisque le budget ne peut pas fonctionner ; il faut se baser sur ce qui est établi dans le projet E.F.S en sachant que pour 1979 au niveau des recettes on ne pourra faire qu'autant ou moins qu'en 1978 : L'apport fédéral pour 1979 doit être au moins équivalent à celui de 1978.

Après un large débat de l'ensemble des participants, il semble nécessaire de prendre une position générale et définir un choix politique face au bureau fédéral et face à

tinuer son activité d'encadrement". vote 14 votants : 10 oui 1 non 3 abstentions.  
"suppression de la phrase : "aucun renouvellement du brevet n'est admis"

vote : 12 votants : 5 oui 1 non 6 abstentions

## II/ Conditions de délivrance :

liste des 20 courses à faire figurer dans le dossier.

vote 12 votants : 8 oui 3 non 1 abstention

## IV/ Délivrance de l'U.V technique

- délivrance de l'U.V technique uniquement dans le cadre d'un stage E.F.S

vote 13 votants 11 oui 1 non 1 abstention

\* délivrance de l'U.V technique avec ouverture sur d'autres possibilités (à l'appréciation de la CADDIS) : proposition de Charles PIN.

14 votants : 12 non 1 oui 1 abstention.

\* niveau de stage 1° formation (ou perfectionnement ou spécialisation).  
2° perfectionnement au moins  
3° stage spécifique

14 votants : 12 oui 2 non pour le niveau 1° formation

## V Délivrance de l'U.V pédagogique (cf. texte du projet d'origine)

13 votants : 10 oui - 2 non 1 abstention.

## VI/ Pour l'accès au monitorat il est nécessaire d'avoir le brevet d'initiateur

13 votants : 8 oui 5 non.

A la demande de François LAURENT, un vote global sur le texte initiateur est effectué

13 votants : 10 oui 1 non 1 abstentions.

## 2/ Texte moniteur

Il a déjà été adopté lors des Journées d'Etudes que l'initiateur 1978 serait identique au moniteur 1979. Il y a donc pas lieu de revenir là-dessus lors de la présente réunion. (cf propositions récentes de M. CHIRON. Cf. SERRET qui sont à discuter dans le cadre de la Commission Permanente).

## 3/ Texte Instructeur.

\* l'U.V technique pourrait être un stage de spécialisation technique.

\* les seuls points litigieux dans les demandes d'avis concernent l'encadrement des stages.

soit - encadrement d'un stage moniteur obligatoire

14 votants : 4 oui - 6 non 4 abstention

soit - encadrement d'un stage pédagogique (moniteur ou qualification)

obligatoire 14 votants : 8 oui 5 non 1 abstention

Le terme "conseillé" utilisé dans le texte est donc supprimé.

Un vote global sur le texte instructeur est effectué.

13 votants : 9 oui - 3 non 1 abstention

## 4/ Proposition de composition de la CADDIS

(Commission d'Agrément des Diplômes de Spéléologie)

Il semble souhaitable que les attributions et la compétence de la CADDIS initialement prévue pour la délivrance du brevet d'instructeur soit étendues à l'ensemble des brevets fédéraux.

Un tour de table est effectuée pour collecter des propositions

- La CADDIS composé de la direction E.F.S et des 4 brevetés membres du comité ELF.S

- Il semble nécessaire que les membres de la CADDIS soient membre du Comité ELF.S.

moniteur E.F.S au moins et intéressés pour participer à ce groupe de travail.

## Votes successifs :

1- La CADDIS est composée de la Direction E.F.S (4) + 4 brevetés actifs au plus hauts niveau adopté : 14 votants 13 oui 1 abstention.

2- Ces 4 brevetés sont obligatoirement les 4 instructeurs du Comité E.F.S/

repoussé : 12 votants 5 oui 6 non 1 abstention

3- Ces 4 brevetés sont en priorité les 4 instructeurs du Comité E.F.S s'ils sont volontaires à défaut d'autres brevetés au plus haut niveau

1/ soit on fait tourner l'E.F.S en 1979 en sachant qu'il y a de grosses difficultés (pour l'obtention fédéral normal).

2/ soit on adopte une position de force, et on laisse aller les choses en montrant que l'on ne peut plus tourner, il y aurait lieu de définir des priorités.

- Au niveau des perspectives d'avenir, dans la meilleure hypothèse (et sans pessimisme) l'E.F.S ne touchera en 1979 que ce qu'elle a touché en 1978. Ceci dans l'hypothèse d'une gestion saine :

- Vu que nous pensons que l'E.F.S est un service nécessaire aux fédérés (nécessité interne à la FFS), on prend la décision d'assurer le fonctionnement jusqu'au bout, et on arrête quand il n'y a plus de finances : On prévoit dès le départ le règlement complet d'une secrétaire et on assure une gestion saine en gardant le projet de budget E.F.S.

Dans l'attente du règlement de la gestion F.F.S on ne prendrait pas d'engagement, mais une mise en demeure est faite au bureau vis à vis du budget E.F.S.

\* Il est demandé qu'en 1979 le paiement complet de la secrétaire au moins soit assuré par les fonds fédéraux (ce qui entraîne la nécessité d'économiser au moins 25.000 F).

\* La direction E.F.S pourrait demander une réunion extraordinaire du conseil avant le 31 Décembre avec analyse de la gestion 1978, étude du budget prévisionnel E.F.S correspondant à la demande faite de 295.000 F ; et remise en cause de l'élection du bureau fédéral 1979.

Deux votes sont effectués suite à un tour de table permettant à chacun de s'exprimer :

\* Nous acceptons de commencer à travailler pour l'année 1979 malgré les graves problèmes financiers relatifs au budget 79.

14 votants : 12 oui 1 non 1 abstention.

\* Pour pouvoir travailler, et sans intervenir au niveau politique, il y a une condition technique impérative : "la FFS doit assurer un budget suffisant pour que l'on puisse fonctionner".

Motion interne : "L'activité de l'E.F.S ne pourra se dérouler que dans la mesure où un versement fédéral permettra d'assurer le paiement des salaires qui sont indispensable à son fonctionnement".

Le comité E.F.S demandé au conseil fédéral l'adoption du budget prévisionnel proposé par la direction EFS en août 78.

## 6// ADOPTION DES NOUVEAUX TEXTES CONCERNANT L'INITIATEUR ET L'INSTRUCTEUR

### 1/ Texte initiateur :

Un texte a été proposé par la Commission Permanente en juillet 1978 ; il a été diffusé en septembre et les avis, recueilli depuis ont été synthétisés. Marcel Meyssonier a essayé de faire une synthèse à partir des remarques en modifiant sur quelques points le projet initial soit :

- utilisation du brevet
- validité (5 ans).
- condition de délivrance (liste des 20 courses).
- délivrance des U.V Technique pédagogique.
- situation de l'initiateur brevet nécessaire pour suivre le stage moniteur.

Un dossier a été diffusé aux participants pour étayer les modifications possibles à apporter ; Un très long échange de vue sur les différents points. à entraînés des votes sur les points précis de modifications.

Claude SERRET rappelle les motifs de création de ce nouveau brevet :

- brevet facilement accessible
  - point de départ en direction de la formation de cadre.
  - incitation à aller au-delà.
  - pas de validation, vu le niveau du brevet.
  - alignement sur ce qui existe dans la plupart des fédérations. Il est rappelé qu'il y a déjà eu un long débat de fond sur l'intérêt de la création de ce brevet (lors des journées d'études) ; Il y avait l'unanimité pour la préparation de ce texte dans l'esprit du projet initial.
- On veut en faire un brevet en soi (le 1er niveau) et non pas un double emploi avec la qualification spéléologie.

I/ Validité : "

Adopté :

Claude BOSSE, Maurice CHIRON et Pierre RIAS

Etre membre de la CADDIS pour 1979 ; Demande sera faite auprès d'Yves AUCANT.

## 7/ Fonctionnement du Centre National de Font d'Urle en 1979

Peu de stage ont été programmé à l'échelon direction et Comité E.F.S à Font d'Urle en 1979. Il est rappelé l'intérêt d'implantation à Font d'Urle (c'est le centre national E.F.S ; structure d'accueil, prix correct).

C'est la raison pour laquelle une circulaire a été adressé à tous les responsables de stage présentis pour 1979 afin de leur demander éventuellement de changer d'implantation.

Il est actuellement envisagé en Juillet ;

1° semaine + stage de formation (U.V Technique Initiateur)

2° " = stage de découverte

3° " = stage de formation (U.V Technique Initiateur)

du 22 au 29 Juillet = stage conseiller technique secours (P. RIAS)

- En raison d'impossibilité matérielle probable - (locaux en cours de réfection) Bernard PIART serait d'accord pour transférer le stage moniteur prévu en septembre lors de la 1ere quinzaine d'août à Font d'Urle.

- Seront programmés à Font d'Urle 2 stages de formation technique. Il sera annoncé aux candidats que les moyens matériels (cadres, groupement de jeunes, matériel) pourront être mis à leur disposition suite au stage technique pour valider une unité de valeur pédagogique (sur 3 jours).

\* Il est indispensable de trouver dès responsables pour le stages découverte et formation à Font d'Urle dès maintenant.

## 8-9/ calendrier des stages nationaux- régionaux et départementaux en 1979

Suite aux Journées d'Etudes et les décisions du Comité E.F.S il n'est envisagé de mise au calendrier 1979 que des stages dont l'implantation et l'équipe d'encadrement et un programme sont définis.

On trouvera en annexe le calendrier ainsi défini :

\* Il n'y aura qu'un seul stage perfectionnement à Pâques (Siou-Blanc) vu les problèmes posés par l'organisation d'un stage dans le lot.

\* Il convient de confirmer l'implantation du stage à Meyrueis pour Pâques (coût de l'hébergement à voir en particulier) (Maurice CHIRON s'en charge).

\* Pour le stage moniteur déplacé à Font d'Urle, il faudra rapidement avoir l'avis des cadres préalablement intéressés.

\* Il n'est pas possible de programmer un stage perfectionnement à Arbas puisqu'il n'y a pas d'équipe d'encadrement intéressé. Toutefois il y aura un stage dans les Pyrénées Atlantiques. Il est cependant possible de programmer un stage à Arbas si les conditions optimum sont remplies rapidement.

\* Un stage spécialisation pour délivrance de l'U.V Technique Instructeur est envisageable durant la seconde quinzaine d'août dans les Pyrénées Atlantiques (confirmation à demander à Christian DODELIN.).

\* Il n'est pas possible de suite de fixer les dates du stage scientifique qui doit se dérouler sur le massif du Margareis (Piagga Belle).

En ce qui concerne les implantations de stage J.C FRACHON signal qu'il a reçu un courrier adressé à l'E.F.S (avec copie au président F.F.S.) et signé par l'ensemble des conseillers municipaux d'Herran et signalant la disponibilité de l'école de la badergue pour les stages de la fédération. Une courte réponse a été faite ; Ce courrier semble en effet montrer que tout n'a pas été clairement exposé en ce qui concerne l'implantation des stages sur la Coume Ouarnède.

Des précisions seront demandées à M. Duchêne en particulier, le stage perfectionnement prévu en 1978 à la badergue a en effet été déplacé à Arbas au dernier moment du fait de l'impossibilité d'utilisé le local initial (qu'en fait était libre, mais sans mobilier).

Il est rappelé que la Société Suisse de Spéléologie organisera en 1979 plusieurs stages et en particulier un camp de terrain scientifique auquel pourront participer des brevetés E.F.S.

10/ Publication du calendrier 79 et des nouveaux textes

- Le calendrier E.F.S 1979 doit être expédié immédiatement à B.BORDIER pour publication dans Spélunca 4-1978, comme cela se fait depuis 2 ans (1000 tirés-à-part). Le n° 3- 1978 qui n'a pas encore été diffusé comporte la liste des stages prévus durant le 1er semestre.

- En ce qui concerne les nouveaux textes, il est prévu la publication complète et détaillée des stages techniques, pédagogiques et spécialisés E.F.S (cf mise à jour- et complément du texte "L'enseignement de la spéléologie en France publié en 1975).

Ces documents doivent également paraître dans le prochain numéro d'info-efs (en janvier). Les frais d'envoi de ce numéro (diffusé à 800 ex aux brevetés actifs et aux clubs F.F.S) sera pris en charge par la Commission Equipement F.F.S qui y joindra son catalogue matériel. Il sera possible ainsi de toucher avant février 1979 tous les brevetés, tous les clubs et tous les fédérés.

En raison de l'heure tardive et du départ de certains participants il n'est pas possible d'aborder les points suivants : Une courte information est cependant donnée par M. MEYSSONNIER.

11/ Réalisation d'une plaquette sur la spéléologie en centre de vacances : Le CRIDOC édite des dossiers sur la voile, le canoë ect.... destinés aux organisateurs de centre de vacances et contenant des renseignements techniques, matériels et pédagogiques.

Il serait intéressant au niveau E.F.S de préparer un texte, et le soumettre pour impression au CRIDOC après avis du groupe d'étude spéléologie des C.E.M.E.A. Bernard PIART prend le dossier pour étude préalable et proposition.

12/ Info-efs : Christian PROPONET se charge toujours de la maquette ; il y a lieu de penser à adresser les informations avant les dates limites.

13/ Les centres de spéléologie : une liste est en cours d'établissement, de nombreuses informations ayant été données par les correspondants régionaux.

14/ Service de Placement Bilan d'activité sur le Vercors. Le service a fonctionné normalement en 1978. (responsable Gilbert GROS) un bilan sera diffusé dans info-efs.

En ce qui concerne le Vercors, plusieurs problèmes au niveau structure et finance ont gêné le déroulement de ce service d'encadrement de collectivités "à la demande".

15/ Validation des brevetés : Il est envisagé l'envoi à chaque breveté actif d'une carte précisant le brevet actuel et sa durée de validité.

19/ Politique E.F.S vis à vis des stages "pseudo-secours".

Il est nécessaire d'inviter les organismes d'état à envoyer leur personnel suivre les stages technique programmés par l'E.F.S de préférence à mettre en place des stages hors F.F.S. avec un encadrement fédéral. Les stages qui se déroulent hors F.F.S. et sans encadrement E.F.S ne sont ni agréés au niveau E.F.S ni reconnus par la S.S.F. et la formation des intéressés (sapeurs-pompier en général) n'est pas reconnue comme valable par la fédération.

20/ Qualification spéléologie :

André MURLAND a signalé que lors des discussions sur la qualification nécessaire des animateurs de centres de vacances, les brevets de la fédération n'étaient pas reconnus (pour la voile, le canoë, le ski par exemple). il est donc d'une part judicieux de préciser aux cadres que les brevets F.F.S ne seront peut-être pas agréés comme "qualification pour l'encadrement des centres de vacances". La fédération doit suivre de très près ce problème. De toute façon en l'absence de brevet d'état d'éducateur sportif avec option spéléologie, d'enseignant E.P.S option spéléo, il n'existe actuellement que la qualification E.F.S + C.E.M.E.A et les brevets fédéraux.

21/ La proposition de licence d'accueil faite par Claude SERRET a été adressée au bureau fédéral. Michel DECOBERT s'est chargé d'instruire un dossier en particulier vis à vis de la compagnie d'assurance. Cette licence ne supprimerait pas la carte d'initiation.

22/ Un numéro spécial de Spélunca pourrait être consacré à la karstologie (document préparé au niveau E.F.S par Richard MAIRE), ainsi qu'un numéro consacré uniquement à l'enseignement de la spéléologie. Des propositions concrètes restent à faire selon les possibilités financières fédérales.

d'après les notes de Marcel MEYSSONNIER.

vu Le ! Directeur E.F.S J.C FRANCHON.